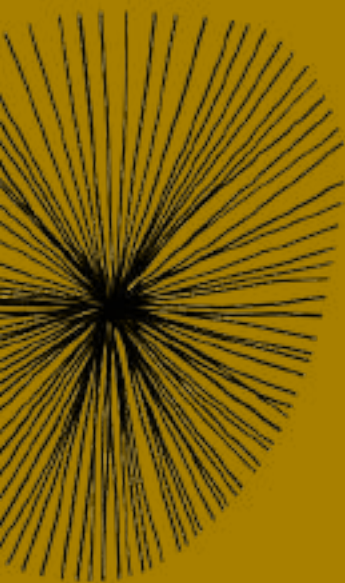




PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES DROITS CULTURELS

POUR LA MANCHE







AVANT-PROPOS

Marc LEFÈVRE

président du conseil départemental de la Manche

POUR LA LIBERTÉ DE TOUS

Si la Déclaration universelle des droits de l'homme est un document fondamental pour l'humanité, la Déclaration de Fribourg vient quant à elle en appuyer les contours culturels. C'est ce qui a motivé l'engagement du Département dans l'intuition, la réflexion et la concrétisation de son projet de développement culturel.

Par le biais d'un cycle participatif de colloques, de conférences et de réunions, nous avons su lire nos pratiques culturelles dans la Manche à la lumière des principes de cette déclaration. La Manche fait ainsi partie des Départements innovants dans l'utilisation de cette méthode de travail. Partir du concret pour mieux comprendre. Comprendre pour mieux évaluer. Évaluer pour mieux répondre aux attentes ainsi qu'aux besoins.

Ce document ne doit pas être simplement administratif. Il ne fige pas, il est évolutif. Il n'est pas un recueil des pratiques, il encourage à en avoir. Il n'est pas restrictif mais bien incitatif. La Culture dans la Manche va ainsi, elle assure nos droits, confirme nos responsabilités pour la liberté de tous.

UN MOUVEMENT VERTUEUX

Par Catherine Brunaud-Rhyn,

vice-présidente du conseil départemental de la Manche déléguée à la culture

La Manche développe, grâce au dialogue régulier qu'elle entretient avec ses nombreux acteurs (collectivités, associations, habitants), une culture bien ancrée et ouverte au monde.

Néanmoins, elle constate le creusement des inégalités sociales et culturelles. Elle doit rester attentive à la diversité culturelle et au partage des biens communs. Les défis à relever sont en effet de taille, avec les mutations sociétales, politiques, technologiques et artistiques.

Requestionner la politique culturelle en recherchant la participation de tous est donc apparu comme une évidence.

La Manche choisit, dès 2014, d'adhérer à la Déclaration de Fribourg, qui regroupe les principaux droits culturels. Avec le Réseau Culture 21, elle décide d'accompagner les agents et les habitants qui le souhaitent à s'approprier une méthode d'analyse des politiques publiques au regard de ces mêmes droits.

Déjà, les premiers effets sont significatifs et invitent au dialogue ; des évolutions concrètes émergent : le schéma des enseignements artistiques et culturels est « augmenté » d'une réflexion sur les pratiques en amateur et intègre la place de l'artiste dans cet espace de construction des individualités ; la réflexion sur le devenir des églises rurales, de leur restauration à leur valorisation, est partagée avec les habitants et l'ensemble des parties prenantes.

Ce dialogue et la coopération active avec les collectivités, les acteurs artistiques, sociaux et culturels, se poursuivent et permettent, à partir de juin 2017, de démarrer un vaste chantier : l'écriture collaborative du projet de développement des droits culturels pour la Manche.

Le lancement de cette démarche s'inscrit nécessairement sur un temps long. Au cours de 6 rendez-vous, sur près de 12 mois, la politique culturelle de la collectivité, amendée des actions conduites par les acteurs eux-mêmes, est interrogée. Des cas pratiques, proposés à la fois par les acteurs et par les collectivités, sont passés au tamis des droits culturels.

Ces derniers sont aujourd'hui un référentiel, un moyen de changer de point de vue, de regarder différemment les actions. Il s'agit pour nous de voir si, dans le processus de mise en œuvre, nous avons bien tenu compte de tous les acteurs potentiels. Nous sommes vraiment, comme vous allez le voir, dans l'interaction. Le document qui vous est proposé vous invite à partager cette démarche et vous présente dans le détail ces nombreuses réflexions stimulantes. Chacun peut s'en emparer et ouvrir de nouvelles pistes.

Les collectivités sont autonomes dans l'écriture de leur politique culturelle. Pour autant, la loi NOTRe réaffirme une responsabilité conjointe dans la mise en œuvre de cette compétence. À ce titre, nous vous engageons à vous inscrire dans cette démarche.

À travers les verbes forts et dynamiques, « Habiter, Hériter, Œuvrer, Apprendre, Informer, Coopérer », nous invitons chacun, seul ou collectivement, à se mettre en chemin et apporter sa pierre à l'édifice d'une politique publique partagée. Le respect des droits humains et des ressources culturelles et patrimoniales est en effet essentiel pour l'épanouissement personnel et le développement de valeurs communes. Les droits de l'homme, au-delà du droit à la culture, impliquent la reconnaissance des droits culturels de chaque personne.

Considérant la fonction sociale de la culture, notre collectivité a trouvé dans l'expression des droits humains une source de partage des politiques publiques et un mouvement vertueux.

SOMMAIRE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES DROITS CULTURELS

POUR LA MANCHE

Pages 14 et 15
Méthode et processus

Page 9
Introduction
de Laurence Loyer-Camebourg,
Directrice de la délégation à la
Culture du conseil départemental
de la Manche

Pages 16 à 19
HABITER

Pages 6 à 8
Introduction générale
sur les droits culturels
de Patrice Meyer-Bisch

Pages 20 à 25
HÉRITER

Pages 46 à 69

Annexes :

- La Déclaration de Fribourg
- Les 8 droits culturels
- Exemples de questionnements de sa pratique
- Liste des participants
- Les 42 cas d'école produits
- Citations des participants
- Glossaire

Pages 44 à 48
COOPÉRER

Pages 38 à 43
INFORMER

Pages 32 à 37
APPRENDRE

Pages 26 à 31
ŒUVRER



DÉVELOPPER ENSEMBLE L'ESPACE PUBLIC EN DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ CULTIVER UN ÉCOSYSTÈME AU REGARD DES DROITS CULTURELS

Par Patrice Meyer-Bisch,

philosophe, président de l'observatoire de la diversité et des droits culturels, Fribourg, Suisse

Toutes celles et ceux qui ont participé à cette démarche ont partagé la conviction que parmi l'ensemble des droits de l'homme, les droits culturels sont les plus fondateurs d'une culture démocratique exigeante, parce qu'ils consistent à reconnaître que chaque personne, citoyenne active ou simple habitante du territoire, a quelque chose d'essentiel à dire. Et cela pas seulement par une liberté d'expression sympathique, anarchique ou structurée, mais selon une forme propre, découvrant, en l'exprimant à d'autres, un message original et donc précieux. L'idée de démocratie ne se réduit pas à la discussion suivie du comptage des voix. L'excellence d'une politique publique se reconnaît au service de ces espaces de débats instruits, permettant à tous de croiser leurs savoirs, pour penser et réaliser du bien commun le plus ajusté.

Le projet de développement des droits culturels pour la Manche présenté ici n'est pas le produit d'une équipe d'experts ; c'est un travail participatif d'observation et d'analyse, qui a mis au jour enjeux, défis et propositions, non comme une liste de constats et de revendications mais comme des orientations concrètes et structurantes. Cette participation a été un apprentissage, un exercice d'« intelligence collective » développant un espace public apte à être déployé diversement, selon les collectivités et les structures concernées. Toutes les formes d'espaces d'information et d'apprentissage mutuels structurent et enrichissent nos « écosystèmes culturels », tout en assurant le meilleur fondement aux prises de décision.

Un écosystème

Pour comprendre ce qu'est un écosystème, il convient de prendre la grande leçon de l'écologie. Qu'il s'agisse de la petite crevette, de l'arbre, de ses racines, de ses feuilles, des chenilles, des humains,

d'une rivière, chacun a des rôles de récepteur, de producteur, de transmetteur, toujours d'interacteurs. Cela nous évite le dualisme entre « collectivité » et « individu » (ou pire, usager-é). Indépendamment des tendances partisans, un collectivisme donne à croire que la collectivité est donnée, alors qu'elle est en construction et déconstruction constantes. Un individualisme suppose que l'individu est lui aussi donné comme une évidence, alors que, nouant et dénouant ses liens sociaux, il peut modifier considérablement son pouvoir d'agir et sa posture, seul et avec d'autres. Aujourd'hui, collectivisme institutionnel et individualisme de masse ont tendance à se renforcer mutuellement, au détriment des relations interpersonnelles au principe de toute culture démocratique. Ce n'est pas « la personne » qu'il s'agit de mettre au centre, comme on le dit souvent de façon simpliste, ce sont les interactions entre les personnes – à la fois détentrices de droits et de libertés et porteuses de responsabilités. Ce sont ces interactions entre personnes libres et responsables qui constituent le tissage social, objectif de toute politique démocratique.

Au regard des droits culturels

Un « écosystème culturel » se compose d'interacteurs, soit classés comme culturels (compagnies et institutions artistiques, médiathèques, musées, écoles, librairies, etc.), soit selon leur composante culturelle (hôpital, restaurant, atelier d'artisanat, etc.). Quel est l'avantage de l'analyser, selon une grammaire démocratique « au regard des droits culturels » ? Cela permet d'observer, d'analyser et d'évaluer des situations et des processus concrets, au lieu de décliner des formules floues. Le « vivre ensemble » est un objectif qui pourrait convenir à une société autoritaire comme à une autre fondée sur la consommation de masse, à une bureaucratie standardisante ou à une démocratie. Ce flou n'est donc pas satisfaisant : il s'agit de « vivre en intelligence », en croisant et valorisant une grande diversité de savoirs, au profit des droits, libertés et responsabilités culturels de chacun et d'une société fondée sur l'apprentissage permanent. Les droits culturels se situent à ce niveau, là où les libertés naissent et se développent en s'instruisant, et en se critiquant mutuellement. Il faut pointer où se trouve la genèse des libertés : dans ce croisement des savoirs vivants.

Les axes qui structurent ce document sont présentés par des verbes, signifiant autant de relations sociales portées par leurs acteurs. Ils ont été travaillés à partir de 42 cas d'école. C'est bien de tous ces cailloux ratissés que le projet s'est nourri. Le point de départ, comme celui d'arrivée, est concret sur le territoire, tout en passant par la légitimité des droits humains, en particulier ici des droits culturels, puisqu'il s'agit spécifiquement des écosystèmes culturels. Dans ces 6 verbes, ce sont les droits, les libertés et les responsabilités de chaque personne, seule et en commun, qui sont à l'œuvre, avec une distinction entre enjeux, problématiques et propositions.

Habiter un territoire

Habiter un territoire, c'est se l'approprier, y loger ses diverses activités et relations sociales et pas seulement son logement ; c'est pouvoir s'y épanouir, y compris lors d'un court séjour, y circuler, y tisser des relations, y trouver des ressources de toutes sortes. L'habitant n'est

pas là simplement, il a un *habitus*, c'est-à-dire une expérience, des habitudes. Un territoire n'est pas simplement circonscrit par une frontière, celle de sa maison ou de son jardin, ou celle du Département, de la Région ou de la Commune. Ce n'est pas qu'un cloisonnement administratif, mais un écosystème spatial et temporel à partir duquel les habitants reçoivent et composent, personnellement et en commun, une expérience du monde. C'est un lieu de singularités et de diversités qui ouvre sur l'universel, à condition que les liens tissés entre les personnes ne se réduisent pas à « vivre ensemble », mais soient des liens de savoirs.

Apprendre de la puissance culturelle

Savoir reconnaître et exprimer ses savoirs, ses compétences et capacités, et reconnaître les savoirs portés par les autres, tel est l'enjeu de l'apprentissage permanent. La réalisation des droits culturels signifie des expériences d'admiration partagée. Toute admiration profondément vécue est une libération interne et un développement de son pouvoir d'agir. Si un maître d'école, une association, une colonie de vacances, une famille, amènent des enfants pendant toute une semaine en forêt, ceux-ci vont découvrir ce qui demeure sous les écorces, les mousses, les cailloux. Ils apprendront à écouter, sentir, toucher ; ils développeront leur puissance d'émerveillement, ce qui est l'origine de notre *puissance culturelle* à tous : *savoir être touché, savoir toucher, savoir partager*.

Ce qui est touché par la peau et les cinq sens anime le désir au dedans de soi. Ce mystère infini sous nos pieds est aussi dans nos muscles, notre ventre, notre cœur, nos poumons. Ce rapport interne / externe de reconnaissance est partout et c'est la source de la paix, il n'y en a pas d'autres. A contrario, celui qui n'a pas vécu cet émerveillement sensuel, origine de toute intelligence vivante et des libertés, est dans un climat de frustration et de violence. La source de violence est là, principalement : se sentir méconnu et incapable de reconnaître.

Informer les écosystèmes

L'acte d'information réciproque en tant que droit culturel ne se réduit pas à la liberté d'acquérir ou de « consommer » une diversité de sources d'information, mais c'est ce droit, cette liberté et cette responsabilité de s'informer et d'informer tout au long de la vie. Une information n'est pas simplement ce qui circule de « A » vers « B » : la relation d'information modifie la position et la capacité informationnelle de chaque acteur (personne, équipe, institution). L'information est centrale car comme son nom l'indique, elle « informe », structure, le système, la capacité de chaque acteur de choisir, collaborer, modifier, améliorer. Non réduite à un message en circulation, l'information se travaille et s'écrit. Une politique publique est avant tout au service de l'information mutuelle et structurante, au service d'une « écriture participative », fruit de la meilleure intelligence collective disponible.

Hériter d'une richesse de savoirs

L'information ne part pas de rien, mais d'un « capital » de savoirs, hérités, disponibles ou à retrouver. Il n'y a pas de présent libre et puissant sans la capacité de présenter la richesse des savoirs acquis, y compris dans la souffrance. Le présent ne tombe pas du ciel et prétendre innover sans passé est une imposture. C'est par la récolte de mémoires différentes et variées de personnes, familles, collectivités, qui ont vécu, y compris sous les bombardements, dans la reconstruction et de façon plus récente, que la mémoire d'un Département se reconnaît et se situe dans l'environnement national et international.

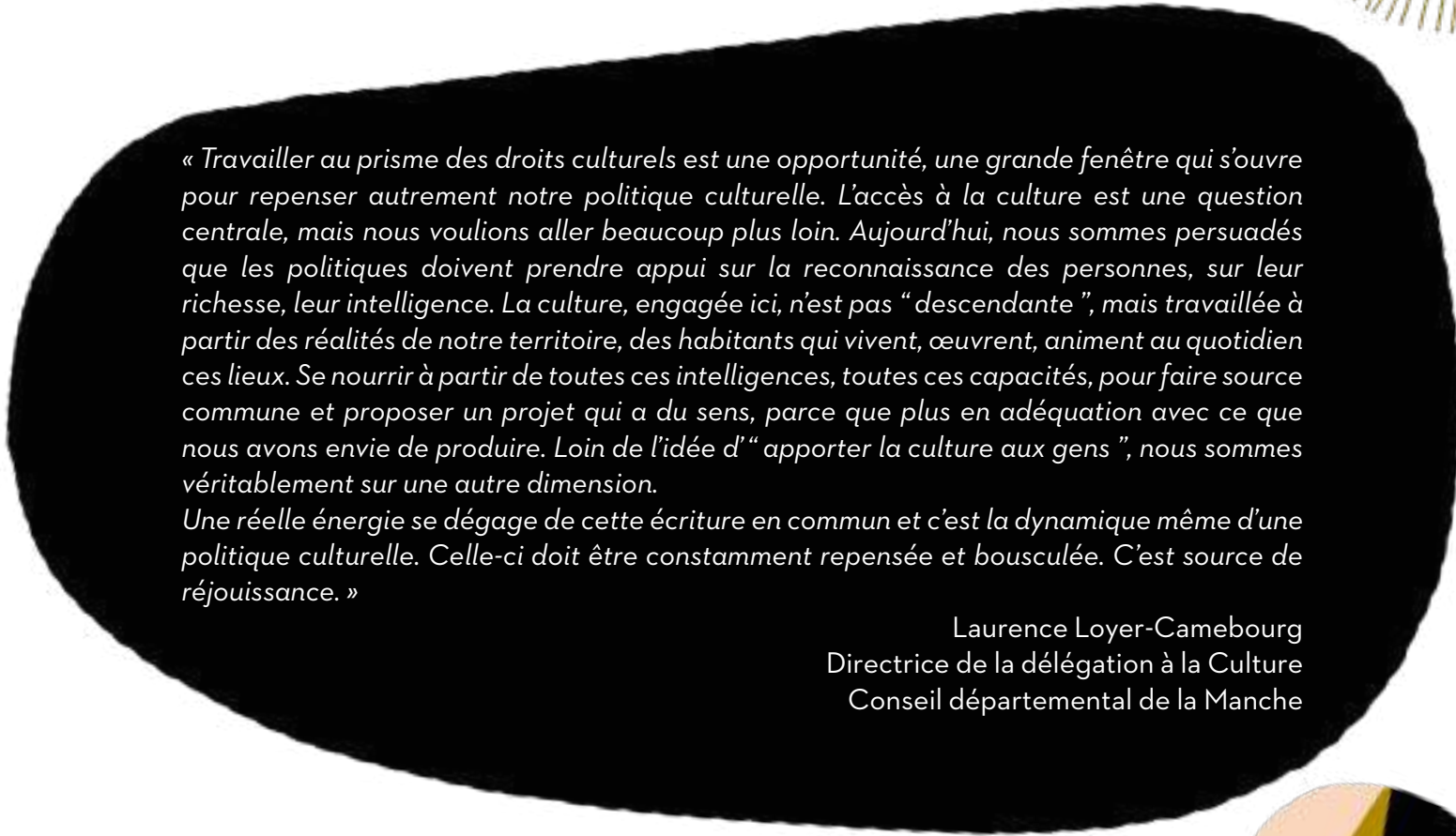
« Développer une citoyenneté active par la connaissance du patrimoine » est un des enjeux définis sous ce verbe. La connaissance des patrimoines culturels, sous leurs différentes dimensions et expressions, écologique, économique, politique et sociale, est un bien commun au regard du droit de chacune et de chacun de participer à la vie culturelle. Qui participe aux connaissances, aux décisions et à la valorisation dans le respect des savoirs de chacun ? Cela nécessite un travail de citoyenneté participative.

Œuvrer à des créations communes

« Œuvrer » est l'acte qui met au monde [...] cultiver la diversité dans l'équilibre des écosystèmes », est-il écrit en introduction de cet axe. Les droits culturels signifient le droit, la liberté et la responsabilité d'accéder, de pratiquer et enfin de contribuer à des ressources culturelles de qualité. Cela revient à être reconnu comme capable de contribuer à de la création dans différents domaines de la vie culturelle, au sens large de vie quotidienne : les modes de vie, les arts, les sciences, les sports, l'engagement pour des valeurs éthiques, religieuses, économiques, et politiques. Œuvrer convoque aussi bien l'esprit que le corps, chacun à titre personnel et les équipes, associations, institutions.

Coopérer dans une politique publique

« Coopérer » fait appel à une notion de bien commun, pas seulement un bien collectif, comme un bâtiment qui est au service de tous. Un bien commun est une valeur partagée, propre à chacun comme à tous. Les équilibres des systèmes écologiques, économiques, politiques, sociaux ou culturels sont des biens communs : tous les acteurs en partagent la responsabilité selon leurs capacités. Les écosystèmes culturels ont cependant une spécificité transversale : ils permettent la circulation des savoirs, et donc du sens et des valeurs. Les politiques culturelles ne sont pas séparables des dimensions culturelles de toutes les autres politiques. Les droits culturels, à présent inscrits dans les lois NOTRe et LCAP, explicitent et confirment que la responsabilité à l'égard de ces droits est commune aux différentes collectivités qui doivent coopérer et interagir. Comment, cependant respecter les compétences et capacités de chacune ? Le principe de subsidiarité s'applique nécessairement dans un débat public participatif : chaque acteur ne remplit pas simplement sa mission cloisonnée, mais tous s'épaulent en fonction de leurs compétences et capacités. Cela concerne les collectivités publiques autant que les acteurs civils et privés.



« Travailler au prisme des droits culturels est une opportunité, une grande fenêtre qui s'ouvre pour repenser autrement notre politique culturelle. L'accès à la culture est une question centrale, mais nous voulions aller beaucoup plus loin. Aujourd'hui, nous sommes persuadés que les politiques doivent prendre appui sur la reconnaissance des personnes, sur leur richesse, leur intelligence. La culture, engagée ici, n'est pas "descendante", mais travaillée à partir des réalités de notre territoire, des habitants qui vivent, œuvrent, animent au quotidien ces lieux. Se nourrir à partir de toutes ces intelligences, toutes ces capacités, pour faire source commune et proposer un projet qui a du sens, parce que plus en adéquation avec ce que nous avons envie de produire. Loin de l'idée d'« apporter la culture aux gens », nous sommes véritablement sur une autre dimension.

Une réelle énergie se dégage de cette écriture en commun et c'est la dynamique même d'une politique culturelle. Celle-ci doit être constamment repensée et bousculée. C'est source de réjouissance. »

Laurence Loyer-Camebourg
Directrice de la délégation à la Culture
Conseil départemental de la Manche







« Le lexique commun aide à avoir une méthode commune. Dès qu'on se parle à deux, il y a interprétation des mots, c'est normal, c'est le langage qui nourrit cela. Souvent, l'incompréhension est liée aux interprétations de chacun, à notre socle, notre culture. »

« Le tout est très vertueux (...), c'est une mission ambitieuse. »

« Les bibliothèques sont des lieux de rencontres, de cultures, d'ouvertures, qui se doivent de porter ce genre de principes. Le fait de participer à ces journées est très important. »

« Cette écriture est faite collectivement, en partant du concret pour aller vers des enjeux et orientations, pour ne pas "plaquer" sur le terrain un projet qui viendrait "du haut". Il y a une véritable énergie pour proposer des cas d'école, des idées, requestionner, etc. et c'est la dynamique même d'une politique culturelle, qui doit être toujours repensée, bousculée. »

« Il y a vraiment une ouverture et un éclectisme dans les personnes présentes comme dans les études de cas. Ce travail devient beaucoup plus cohérent et légitime. »

« Il est intéressant de questionner, d'avoir une réflexion et un recul sur ses projets. On a tendance à ne pas le faire, ça fonctionne donc on continue... Or, on peut toujours améliorer les choses en les voyant sous un prisme différent. »

« La méthodologie est importante. S'appuyer avant tout sur des cas d'école, des pratiques et projets concrets, pour ensuite croiser l'ensemble et imaginer les perspectives que ça nous ouvre est stimulant. Les droits culturels ouvrent à beaucoup de capacités. »

« Que ce soit une construction au niveau du Département est important. Cela permet de partir "d'en bas" pour remonter. On construit un maillage plus fort. Ce schéma doit être structurant, pour assurer un avenir à chacun d'entre nous. »

« La notion de droits culturels n'est pas facile à appréhender. Il est intéressant d'échanger sur ces droits pour réfléchir à la façon dont on peut élaborer des projets et remettre en question nos pratiques »

« C'est très courageux de la part du Département de lancer un processus comme celui-là, qui ne définit pas à l'avance ce qu'il va produire. Il est très audacieux de lancer de tels processus, très largement ouverts. »

« C'était très enthousiasmant, au niveau de la méthode et dans le fait de casser certaines cloisons, de rencontrer des interlocuteurs qu'on n'a pas l'habitude de rencontrer. »

« Les droits culturels sont parfois difficiles à interpréter et comprendre. Passer par les cas pratiques, en mener un soi-même, permet sans doute de mieux s'en emparer. »

« L'appréhension des droits culturels n'est pas évidente au premier abord, le grain fin du texte appliqué sur un cas concret permet de détricoter et rettricoter les choses. On s'aperçoit qu'entre divers acteurs, il y a de nombreuses problématiques partagées. »

« La confrontation avec les autres acteurs culturels du territoire me fait me questionner sur mes pratiques, d'autant plus que mon musée est positionné sur le patrimoine, l'identité d'un territoire et la création contemporaine, donc chaque sujet peut être "digéré", je peux le retranscrire dans mes actions. »

« Il est intéressant de voir la façon dont les gens s'approprient la culture et la façon dont ils ont envie de la transmettre. Ce travail nous fait poser des questions sur des choses auxquelles on n'aurait pas forcément pensé. »

« Lors des études de cas, la bienveillance dans les groupes de travail et la liberté des échanges pour approfondir l'analyse nous ont fait entrer dans le vif du sujet, le concret. »

« Avoir ce regard de quelqu'un qui ne connaît pas notre projet nous permet de sortir de notre propre logique. »

« Il est intéressant de construire un projet à partir des droits culturels. On n'a pas l'habitude de cela. C'est important de pouvoir l'expliquer à d'autres et ça l'est aussi de pouvoir, si on a d'autres projets à monter, appliquer ce qu'on a appris. »

« C'est toujours bien de ne pas être avec une interface. Là, il y a des êtres humains face à d'autres êtres humains, des acteurs et des territoires élargis. Cela dit beaucoup de choses sur la manière dont on peut travailler ensemble, sur le maillage... »

« Ce travail sur les droits culturels permet de faire un pas de côté, un déplacement, un changement de paradigme intéressant. »

« C'est très riche de pouvoir participer à notre humble niveau à la réflexion et à l'écriture de ce schéma, avec un souci de vulgarisation. Il faut veiller à être pédagogue, accessible, choisir des mots qui parlent à tous, ce qui n'est pas évident quand on voit, dans les ateliers par exemple, qu'on a tous des interprétations avec des sensibilités propres. Mais l'humain est au cœur de l'action, cela fait du bien, c'est une démarche très humaniste. Cela rappelle à l'ordre sur pas mal d'approches. »

« On a différents regards. Il est important de ne pas être toujours dans le même schéma, le même angle de vue. »

« Les retours d'expérience des uns et des autres sont très importants pour avancer. On ne se pose pas suffisamment de questions sur nos pratiques. Cette démarche nous y confronte : s'ouvrir sur les publics, croiser des disciplines, différents horizons, etc. »

« Les articles des droits culturels sont complexes. On doit simplifier sans être trop simpliste pour que tout le monde parvienne à saisir tous les enjeux. »

« Nous, ce qu'on veut, c'est que le territoire ne s'affaiblisse pas. (...) La diversité doit être un des maîtres-mots. »

« Il est important d'avoir des espaces réflexifs. On pense parfois seul dans son coin et à son rythme, alors que là, on a une vitesse commune, une démarche, une méthode. On est tous au même point du processus et c'est nourricier, parce qu'on est à la fois sur des choses très pragmatiques, de terrain, et sur la pensée. »



UNE MÉTHODE AU LONG COURS

La démarche d'écriture du projet de développement des droits culturels pour la Manche s'est déroulée de juin 2017 à juin 2018. La méthode Paideia a été choisie pour mener ce travail. Elle consiste à accompagner l'observation et l'analyse de projets et d'actions au regard des droits culturels et d'en tirer les enseignements. C'est ainsi que 5 rencontres publiques ont été organisées, permettant progressivement l'appropriation des droits culturels, leurs analyses dans les pratiques des acteurs et leur traduction dans des enjeux de politique publique territoriale.

Les 14 et 15 juin 2017, un premier rendez-vous a été l'occasion d'introduire les grands principes fondamentaux des droits culturels au cœur des droits de l'homme et d'expérimenter la méthode d'analyse de cas proposée aux participants. Des ateliers ont permis de développer les premières analyses collectivement, avec l'encouragement de se lancer dans l'écriture individuelle.

Entre les modules, un accompagnement à distance des analyses a été réalisé par Réseau Culture 21. Parfois, des groupes de travail locaux se sont constitués afin de partager et approfondir les analyses de manière collégiale.

Le 28 septembre 2017, un module d'approfondissement méthodologique a permis à chaque auteur de cas de confronter sa première version avec celles des autres participants à la démarche. Procéder à l'enrichissement des cas par la méthode de l'écoute active au regard des droits culturels a favorisé l'implication de tous les participants, en leur permettant d'apporter leur propre point de vue aux analyses produites.

Le 23 novembre 2017, après l'écriture de nombreux cas par des agents du Département, des institutions ou des associations de divers secteurs (culture, social, éducation, communication...), la rencontre a été l'occasion d'en tirer les

premiers enseignements. Leur collecte a permis de relever les enjeux et problématiques issus des pratiques du territoire et de commencer à formuler des propositions permettant l'écriture de la base du projet culturel. Les premiers cas rassemblés entre 2014 et 2017 dans le département ont également été le support de cette riche collecte.

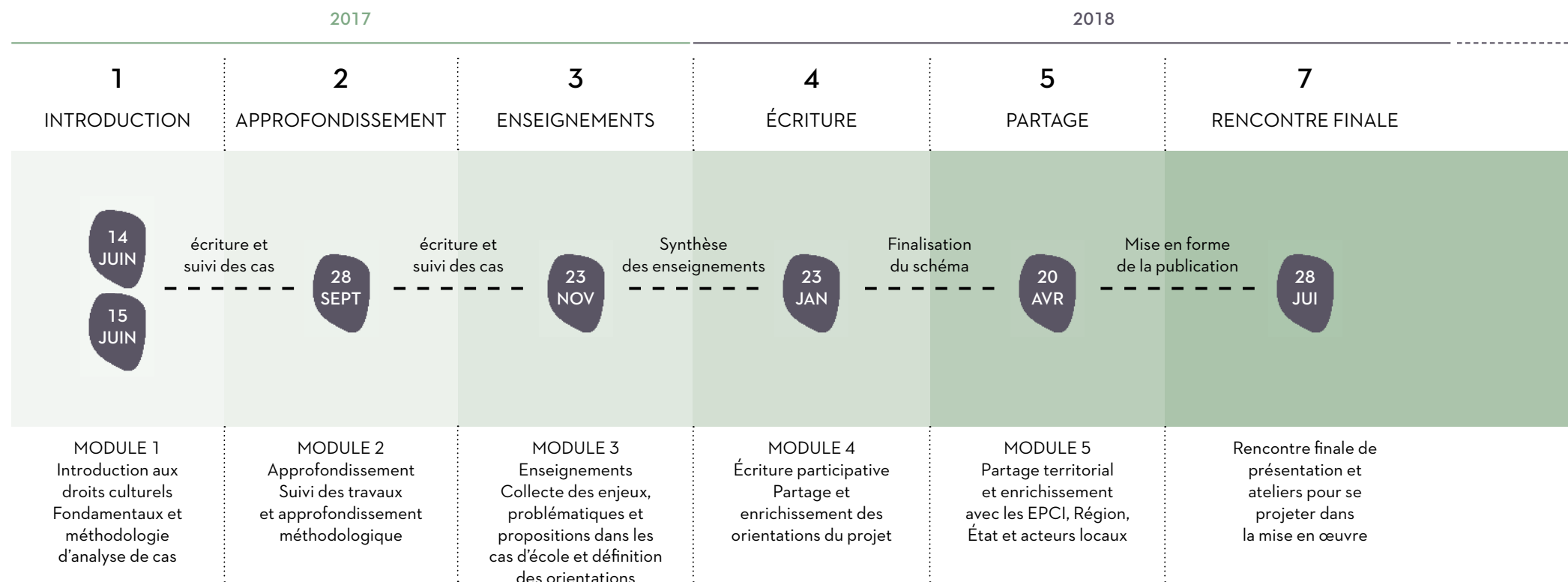
Dans le temps intermédiaire, les enseignements relevés par les participants ont été affinés par un collectage minutieux et patient, permettant de proposer une première organisation de tous les enjeux, problématiques et propositions relevés dans les cas au travers de 6 orientations : habiter, hériter, œuvrer, apprendre, informer et coopérer.

Le 23 janvier 2018, une première écriture du projet a été mise en débat, soumise à l'appréciation et la bonification des participants. Le partage et l'enrichissement de ces orientations a permis d'affiner la proposition.

Le 20 avril 2018, une nouvelle confrontation du texte presque finalisé a été proposée aux partenaires territoriaux, communes et intercommunalités (largement présentes au fil de l'écriture), Région et État. Les derniers amendements ont été reçus et intégrés, conduisant à l'aboutissement du texte ici présenté.

ÉCRITURE PARTICIPATIVE DU NOUVEAU PROJET CULTUREL POUR LA MANCHE

PROGRAMME 2017-2018



Retrouvez quelques cas d'école en ligne sur culture.manche.fr

HABITER

Un habitant n'est pas un être passif. Il interagit avec les territoires en les parcourant, à travers ses activités et ses rencontres. Habiter désigne aussi bien nos interactions avec l'extérieur (se loger, résider, circuler, rencontrer, bâtir des lieux, tracer des chemins, développer des activités, des structures) qu'à l'intérieur, au cœur de nos lieux de vie. Habiter est un acte éminemment culturel puisque cela implique de prendre en compte les écosystèmes et de reconnaître, d'acquérir et de croiser tous les savoirs nécessaires à leur enrichissement et leur équilibre. Cet habitat ne se réduit pas à un territoire administratif, mais constitue des lieux vivants à plusieurs échelles, imbriqués les uns aux autres. Un habitant a ses habitudes, ses savoirs, ses pratiques, ses imaginaires à recueillir, respecter, mais aussi à travailler.

ENJEUX

- a. Développer les conditions permettant à toute personne, y compris les plus silencieuses, d'**exprimer ses rapports au territoire** (modes d'habitation, activités, organisation).
- b. **Faciliter la découverte et la connaissance des ressources des territoires**, afin que toute personne puisse se les **approprier**, sans exclusivité, et y **relier sa créativité**.
- c. **Favoriser l'accueil des personnes** dans la diversité des lieux, pour qu'elles puissent les habiter pleinement. Développer des activités adaptées à ces lieux, dans le respect de l'équilibre des écosystèmes, aussi bien naturels que culturels.
- d. **Développer les rencontres et échanges entre les personnes qui vivent de façon permanente ou temporaire sur le territoire**, afin qu'elles se connaissent dans leurs multiples références culturelles. **Travailler les frontières et toute forme d'assignation*** locale, symbolique ou physique.
- e. Œuvrer pour que les personnes puissent participer* aux **débats sur l'aménagement du territoire et les conflits d'usage**, afin de prendre en compte leurs points de vue dans toute leur diversité.

PROBLÉMATIQUES

a. Visions caricaturales et a priori générant divisions binaires et déterminisme territorial

Tension entre la nécessaire distinction des personnes selon leurs milieux de vie et l'identification de ce qui peut les rapprocher.

*Ex. campagnards / urbains ; artistes / artisans ; professionnels / amateurs, etc.
Ex. sacralisation des lieux, les pensant dédiés exclusivement à une élite
Ex. penser qu'une structure d'art contemporain n'a rien à faire dans un village, qu'elle ne trouvera pas son public*

b. Des milieux ruraux considérés comme des « déserts culturels »

Tension entre l'équité territoriale en termes d'équipements ou d'activités et la reconnaissance de ce qui se cultive dans les milieux ruraux.

*Ex. penser qu'on apporte « La culture » dans des zones qui en sont dépourvues
Ex. uniformisation des actions développées sur les territoires par souci d'égalité territoriale
Ex. instrumentalisation de la participation des habitants pour faire valoir son lien avec le territoire*

c. L'accueil de l'étranger et de son désir d'habiter pleinement le territoire

Tension entre le respect de ce que cultivent les personnes déjà là et l'accueil de nouveaux habitants avec leurs références culturelles.

Ex. un peintre de renommée internationale reste plusieurs années, sans retour des collectivités territoriales sur ses désirs de s'investir dans la vie locale. Repli dans son atelier, dans une indifférence et un incognito local

d. Vision angélique du territoire

Tension entre le développement de l'attractivité territoriale et la prise en compte des réalités vécues par les habitants

*Ex. rapport condescendant à la population par l'encensement des modes de vie
Ex. réduction des personnes à leur « authenticité », les poussant à la caricature d'elles-mêmes*

e. Isolement des acteurs, manque de lieux d'échange et de mobilité

Tension entre la tranquillité et l'émulation d'une vie sociale faite de nouvelles rencontres

*Ex. manque de dessertes adaptées et de correspondances dans les transports en commun, coût du permis et de l'entretien d'un véhicule personnel
Ex. travailler à distance sans lien possible avec le territoire, être toujours en déplacement
Ex. manque de lieux de travail, d'espaces de recherche et d'écriture pour les artistes
Ex. prises dans la routine quotidienne, certaines personnes ne sortent jamais de leur milieu*

f. Exode rural

Tension entre l'attachement au territoire de vie et la nécessité de le quitter pour de nouvelles perspectives

*Ex. obligations de la vie estudiantine
Ex. installation sur le territoire de nombreuses personnes à la retraite par rapport aux jeunes actifs
Ex. fuite des personnes porteuses de savoirs et d'initiatives*

g. Difficultés de la vie collective et de la cohabitation

Tension entre le respect de la diversité des modes de vie et leur nécessaire cohabitation

*Ex. rencontrer des difficultés à organiser et gérer la vie collective, dans le cadre de l'accueil en résidence de plusieurs artistes
Ex. faire cohabiter la multiplicité des usages dans un même lieu*

h. Découpage administratif du territoire

Tension entre l'organisation territoriale et la prise en compte des bassins de vie des acteurs du territoire

*Ex. découpage de l'étendue de notre action en fonction des frontières administratives
Ex. ne pas pouvoir accueillir des personnes hors du territoire d'action défini*

PROPOSITIONS

1.1. IDENTIFIER NOTRE TERRITOIRE ET EN DÉVELOPPER LES APPROCHES DOCUMENTAIRES

1.1.1. Favoriser la diversité des modes d'expression des personnes sur leurs savoirs et savoir-faire. Relocaliser la réflexion, ne pas s'arrêter aux études globales des « pratiques culturelles des Français », mais comprendre la vie des milieux (dimensions sociales, historiques, géographiques, etc.). Revitaliser les débats publics : développer des projets permettant aux personnes d'exprimer leurs points de vue sur leur rapport au territoire et son aménagement.

1.1.2. Cartographier la diversité des lieux et les manières d'agir sur le territoire : territoire à géométrie variable suivant les actions menées, leur temporalité et les personnes impliquées. Développer et mettre en commun les « cartographies » des actions conduites. Accéder et contribuer à des récits mêlant approches scientifiques et expériences d'usage sur la dynamique des territoires et des lieux.

1.1.3 Développer des actions intégrées au milieu et prendre conscience des enjeux territoriaux : permettre de mieux saisir en quoi l'action menée contribue à la dynamique d'un territoire et génère un changement dans les conditions de vie des habitants (ex. questions environnementales, développement d'une diversité d'agriculture, aménagement, développement du tourisme et de l'attractivité territoriale, accueil des migrants, etc.).

1.1.4. Rassembler en un même lieu les ressources sur la politique publique : connaître l'organisation territoriale et politique (les collectivités et leurs compétences, leur réorganisation, les dispositifs et appels à projets) ; panorama des lieux et actions à proximité de chez soi, qu'ils soient publics, associatifs et privés.

1.2. DÉVELOPPER DES CONDITIONS D'ACCUEIL RESPECTUEUSES

1.2.1. Favoriser et soutenir le maintien ou l'installation des acteurs et des habitants sur le territoire (structures publiques et privées, soutien aux services publics de proximité, etc.).

1.2.2. Déployer les résidences de création : démultiplier les lieux pouvant accueillir les créateurs. Assurer les conditions d'accueil nécessaires (temps, disciplines pratiquées, défraiement, rémunération, espaces de travail).

1.2.3. Améliorer les conditions d'accueil des personnes en itinérance et des personnes migrantes : respecter et recueillir la diversité de leurs savoirs, contribuer à l'exercice de leurs droits humains, notamment leurs droits culturels.

1.2.4. Développer les actions « portes ouvertes » (ex. Rout'Art50, créations impliquant les habitants, etc.).

1.3. TRAVAILLER LA PROXIMITÉ ET LES « RENDEZ-VOUS »

1.3.1. Favoriser la découverte de la création du territoire en cultivant les relations de proximité (ex. spectacles dans des petites salles, invitations personnalisées, s'inspirer d'histoires « vécues », arpenter le territoire, etc.). Soutenir la création émergente.

1.3.2. Amplifier les temps de convivialité inclusifs, l'usage commun et diversifié des lieux et des espaces publics (ex. repas, événements dans les bars, bals, cinéma et autres activités de plein air, etc.).

1.3.3. Développer le « service culturel à domicile » : cultiver un rapport intime aux habitants dans leurs milieux (ex. Actions de lecture publique à domicile, projet de création à la ferme, actions culturelles dans les EHPAD* et centres d'hébergement, théâtre en appartement, projet en pied d'immeuble, etc.).

1.3.4. Créer l'attente du prochain épisode et des rendez-vous : créer un rythme et des rituels au fil des saisons, installer des manifestations publiques dans le paysage culturel manchois, fidéliser les habitants dans leur diversité, créer des habitudes partagées.

1.4. HYBRIDER LES ESPACES ET ENCOURAGER LA MOBILITÉ

1.4.1. Hybrider les espaces par l'interdisciplinarité et l'association d'acteurs aux références culturelles diverses (ex. agriculteurs / artistes ; circassiens / religieux ; patrimoine et cirque, etc.), permettant à chacun d'être à la fois dans la maîtrise de son art et dans la nécessité de sortir de sa zone de confort. Défendre les associations improbables.

1.4.2. Faire découvrir et connaître des lieux aux habitants à travers la présentation d'œuvres : présenter des œuvres d'artistes professionnels et amateurs dans des lieux culturels, des établissements sociaux, de santé, des lieux publics, etc. **Créer les conditions de l'étonnement et la création dans des lieux insolites** (ex. art dans la rue, produire des spectacles de cirque au Mont-Saint-Michel, etc.).

1.4.3. Développer le « Hors les murs », l'itinérance et les actions qui connectent à d'autres territoires (ex. résidences délocalisées sur plusieurs lieux culturels, création en immersion dans une ferme, Fab Lab* mobile, école de musique itinérante en milieu rural, faire connaître la charte « Par les théâtres et tout autour », mutualiser les moyens d'exposition itinérants pour les lieux non dédiés, inscrire Cherbourg dans le cercle des villes dynamiques pour le street art, etc.).

1.4.4. Développer les conditions favorisant la mobilité et les transports adaptés : organiser les transports en commun (publics ou privés) en veillant à l'adaptation des horaires, aux lieux desservis et aux correspondances possibles ; assurer des transports adaptés aux personnes handicapées et leur accompagnement.



HÉRITER

Une ressource possède une valeur « patrimoniale » si elle est perçue, vécue, transmise comme un héritage par les personnes. Si nous n'en sommes pas propriétaires, nous pouvons nous en sentir dépositaires. Dans tous les cas, hériter implique une grande responsabilité, individuelle et collective. Cela impose l'humilité d'un travail permanent sur les savoirs et savoir-faire : conserver, préserver, archiver, réhabiliter, transformer, modifier, construire, détruire, cultiver, transmettre une diversité de possibles aux générations suivantes. Qui est légitime pour décider du patrimoine ? Il ne suffit pas de « mettre sous cloche » le patrimoine dans un musée pour que ce qu'il recèle soit préservé et transmis. Chaque génération est impliquée dans l'épaisseur du temps, parce que des choix sont à faire qui auront des incidences dans l'avenir. Accepter d'hériter, c'est une façon de se positionner personnellement, d'être présent au monde et d'éprouver dans le temps une culture commune et partagée.

ENJEUX

- a. **Se donner des repères en commun** : favoriser l'identification d'éléments structurants du paysage et de l'urbanisme manchois. Pouvoir se choisir des repères et les renouveler afin de développer nos capacités à donner du sens aux vécus communs.
- b. **Pouvoir « faire patrimoine »** : reconnaître toute personne comme porteuse de patrimoines à transmettre. Développer les conditions qui permettent de faire « trace » de l'activité et des références culturelles de chacun, pour les transmettre à d'autres par diverses voies possibles. Encourager le croisement de toutes ces expériences.
- c. **Connaître la diversité des ressources patrimoniales par leurs liens entre elles** : approcher toute ressource patrimoniale en comprenant l'écosystème dont elle fait partie. Le patrimoine ne peut ni se conserver ni se vivre de manière isolée. En ce sens, il peut devenir un véritable facteur de liaison avec d'autres ressources (activités, pratiques, disciplines, objets, personnes, lieux, temps, etc.), elles-mêmes vecteurs de développement.
- d. **Relire le passé et revisiter le patrimoine** : développer les conditions qui favorisent la relecture du patrimoine au travers de la création. Entretenir un lien plus ténu avec lui, en multipliant les points de vue et interprétations jusqu'à en développer de nouveaux usages. Ouvrir les voies de la sauvegarde et de l'exploration du patrimoine par les outils numériques.
- e. **Développer une citoyenneté active par la connaissance du patrimoine** : susciter l'implication de toute personne, quelle qu'elle soit, dans l'acte patrimonial, par la connaissance des choix opérés par nos prédécesseurs et la capacité à opérer ses propres choix en conscience, pour répondre différemment aux défis qui se posent à nous.

PROBLÉMATIQUES

a. Le vertige du vestige

Tension entre la peur de perdre ou de faire disparaître des parties significatives d'un patrimoine culturel* existant et la nécessité de choisir ce qui doit être conservé

Ex. manque d'instances de décision partagée sur le sujet, peu de développement « de communs » autour des patrimoines*

Ex. manque de légitimité et de désir des personnes à s'en saisir

b. Charge de conservation, d'entretien et de restauration du patrimoine bâti

Tension entre cette charge importante pour les collectivités territoriales et la désertification actuelle de certains de ces biens

Ex. manque d'informations sur le poids de la gestion des patrimoines pour les politiques publiques (églises et autres édifices privés ou publics désertés)

c. Conflits d'usage du patrimoine

Tension entre la volonté de préserver l'usage traditionnel des patrimoines et la volonté d'en renouveler les usages

Ex. manque de connaissance sur les approches dynamiques du patrimoine

Ex. manque d'espaces de confrontation des différents points de vue sur les significations possibles d'un même patrimoine, manque de ressources pour enrichir ces points de vue

Ex. manque de considération pour ce que peut apporter la création d'un point de vue patrimonial

d. L'appropriation* ou réappropriation des ressources patrimoniales

Tension entre la reconnaissance de nos propres ressources patrimoniales et les formes d'assignation* ou d'enfermement induites

Ex. favoriser la reconnaissance du patrimoine local et le sentiment d'appartenance en renforçant l'exclusivité ou l'exclusion

Ex. nier l'expertise des savoirs et savoir-faire que requièrent les activités patrimoniales, penser protéger cette expertise en les sectorisant

Ex. considérer toute personne qui s'attache au patrimoine comme passiste

e. Cloisonnement institutionnel générant une perte de perspectives

Tension entre la prise en compte et la création de nouveaux usages des ressources patrimoniales et le décroisement institutionnel que cela nécessite

Ex. manque de transversalité entre différents services d'une collectivité pour développer l'activité patrimoniale

Ex. manque d'exploration des complémentarités entre une pluralité d'acteurs dans cette activité

f. L'effet « génération »

Tension entre le respect de l'indispensable renouvellement des savoirs et savoir-faire pour les nouvelles générations et la nécessité de les relier avec les générations précédentes et suivantes

Ex. considérer chaque génération isolément des autres

PROPOSITIONS

2.1. DÉVELOPPER LES LÉGITIMITÉS À FAIRE PATRIMOINE EN COMMUN

2.1.1. Reconnaître et prendre en compte les patrimoines culturels portés par les personnes. Encourager l'expression des personnes sur ce dont elles se sentent héritières et leur organisation en « communauté patrimoniale* ». Considérer la dimension patrimoniale de leurs activités, permettre à chacun de « patrimonialiser » et transmettre sa propre expérience.

2.1.2. Se préoccuper des savoirs et savoir-faire en voie de disparition ou minorés. Développer leur appropriation* ou réappropriation par les personnes, en identifiant leurs valeurs culturelles et en concevant la possibilité d'en diversifier les usages, d'en renouveler l'intérêt.

2.1.3. Valoriser les ressources vernaculaires*, développer des rites et coutumes, « faire tradition » en commun. Certains événements culturels peuvent devenir rituels et acquérir une valeur patrimoniale au fil du temps. Ce sont autant d'occasions de se donner rendez-vous et de vivre une expérience partagée à transmettre aux générations futures.

2.1.4. Envisager le patrimoine comme support de citoyenneté : considérer toute ressource patrimoniale comme élément de compréhension du monde permettant de nous interroger sur nos modes de vie, les interactions entre humain et milieu, et les défis que nous avons à relever (ex. Les Portes du temps à Tatihou : travail sur les maladies et le soin, sur les déchets et leur traitement ; passage du Tour de France : réflexion sur ce que les habitants veulent montrer au monde ; Mur de Cherbourg - street art : réflexion sur le tag, la propriété et le logement, l'expression dans l'espace public, etc.).

2.2. DÉVELOPPER LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

2.2.1. Déployer la valeur ajoutée de l'expérience. Développer les opportunités pour les personnes expérimentées et les novices de travailler conjointement, sans considération de frontières générationnelles. Concevoir que les seniors sont un atout potentiel pour le territoire en termes de transmission de savoirs et savoir-faire.

2.2.2. Chercher à étendre les actions au-delà d'un âge-cible en prenant en compte la diversité d'intérêts possibles à participer* à une action.

2.2.3. Concevoir les échanges intergénérationnels en réciprocité. Penser qu'une transmission de ressources patrimoniales peut être réactivée par toute génération (ex. projet Holloway, occasion pour les lycéens et collégiens d'appréhender l'Histoire en se penchant sur leur propre histoire familiale). Interroger les points de vue de diverses générations sur les ressources patrimoniales.

2.3. ORGANISER LES COMPLÉMENTARITÉS EN RÉSEAU

2.3.1. Initier des formations transversales sur ce que recouvrent la notion de « droit au patrimoine culturel* » et les perspectives ouvertes en termes d'actions publiques, quels que soient le domaine d'intervention, statut ou fonction des acteurs.

2.3.2. Impulser des activités conjointes interservices autour du patrimoine en prenant en compte les rôles, compétences, niveaux d'intervention et d'implication de chacun (ex. social, culture, aménagement du territoire, etc.).

2.3.3. Soutenir la création et le développement des initiatives de sauvegarde et de valorisation du patrimoine. Favoriser l'expression des acteurs sur le sens de leur activité pour mieux saisir le rôle que les collectivités territoriales peuvent jouer. Développer leur mise en relation et les échanges d'expérience.

2.3.4. Développer la gestion communautaire des ressources patrimoniales. S'appuyer sur un écosystème d'acteurs concernés de près ou de loin par ces ressources (bénévoles amateurs, érudits locaux, professionnels du patrimoine et d'autres corps de métiers, comme les agriculteurs pour l'entretien des campagnes, etc.). Explorer les voies de convergence d'intérêts entre acteurs.

2.4. DIVERSIFIER ET CROISER LES MANIÈRES D'EXPLORER UNE RESSOURCE PATRIMONIALE

2.4.1. Prendre en compte la diversité des dimensions d'une ressource patrimoniale. Multiplier les portes d'entrée vers cette ressource en s'appuyant sur la multiplicité de ses aspects (ex. une église - aspect religieux, architectural, historique, politique, économique, métiers d'art associés, vie sociale et mœurs, etc.), les croisements disciplinaires et les approches multisensorielles, notamment à travers les usages numériques.

2.4.2. Développer les actions participatives d'entretien et de rénovation. Susciter des vocations par l'approche expérientielle du patrimoine, au travers de stages, formations, ateliers, bénévolat... (ex. créer les « compagnons du patrimoine », des chantiers intergénérationnels, un principe de lanceurs d'alerte du patrimoine, Les amis des sites et musées manchois, des jeux de rôle et reconstitutions grandeur nature, un « escape game patrimonial », etc.).

2.4.3. Recenser et concevoir des parcours patrimoniaux (ex. Rout'Art50, Holloway, actions « de ferme en ferme », balades urbaines, randonnées, circuits « sur les traces des tags et graff d'une ville ou région », etc.). Développer des outils collaboratifs de repérage et de cartographie, récits d'expérience et carnets de voyage.

2.4.4. Favoriser l'expression de divers points de vue et interprétations sur une même ressource patrimoniale. Diversifier les formes qui permettent le croisement des perceptions et l'expression de la valeur conflictuelle du patrimoine comme ressources d'un débat citoyen.

2.5. ANIMER UN OBSERVATOIRE DES RESSOURCES PATRIMONIALES

2.5.1. Identifier et répertorier les ressources patrimoniales et les acteurs du patrimoine. Développer le travail d'observation, de cartographie, de diagnostic et d'état des lieux pour la gestion des patrimoines (ex. inventaire participatif, espace virtuel pour lanceurs d'alerte du patrimoine en direction des communes, du conseil départemental ou de la DRAC*, etc.). Alimenter les données et ressources patrimoniales de l'observatoire (ex. projet Holloway : collectes d'archives personnelles ; Tulipe Mobile souhaitant la création d'un observatoire des paysages en coopération avec des structures locales et la MRSH* de Caen). Développer l'usage du numérique dans le travail collaboratif (ex. base de données collaborative type Wikipatrimoine pour la Manche, avec photos, histoires d'un village ou d'un quartier).

2.5.2. Développer des actions de sensibilisation et d'échange de pratiques entre acteurs de collectivités, associations et autres volontaires. Développer les invitations mutuelles, les visites, et les recherches-actions* associées. Déployer une politique de conseil et de soutien pour les collectivités, structures ou personnes passionnées. Travailler à la cohérence et l'évaluation partagée des actions menées.

2.5.3. Organiser la diffusion d'informations et le débat public sur la gestion du patrimoine : s'appuyer sur les conflits d'usage ou d'interprétation pour susciter l'implication et la participation aux débats (ex. Salon du patrimoine, colloques, opération « Pierres en lumière », création d'une résidence départementale aux Fours à chaux de Regnéville-sur-Mer, etc.).

2.5.4. Créer une « maison des initiatives » en matière d'histoire, de mémoire et de patrimoine, permettant à toute personne volontaire de s'impliquer dans une activité patrimoniale ou d'en développer.



ŒUVRER

Œuvrer est l'acte qui met au monde. Dire que l'œuvre est universelle, c'est reconnaître à toute personne la capacité à œuvrer au travers des liens qu'elle tisse dans un milieu. Cultiver la diversité devient un enjeu majeur pour que chacun puisse exercer son droit de participer* à la vie culturelle. Il est alors nécessaire de dépasser les logiques d'accès à la culture, pour développer les capacités de toute personne à « faire culture » en étant partie prenante* et non simplement consommatrice des œuvres. Il s'agit de sortir d'un réflexe « prescripteur » pour développer la liberté et les capacités d'agir des personnes, par la reconnaissance de la diversité de leurs savoirs et leur mise en lien. Aussi, cela nécessite de développer la diffusion et l'interprétation des œuvres, conscient qu'aucun créateur ne peut s'abstraire du monde des liens nécessaires à son acte.

ENJEUX

- a. Développer les conditions qui permettent à **toute personne de mieux se connaître elle-même**, par l'expression des références culturelles qui lui importent, sa capacité à opérer des choix, affiner ses goûts, dire ses ressentis, par la culture de sa diversité intrinsèque et de celle de son milieu de vie.
- b. **Impliquer toute personne dans la vie culturelle du territoire** sans générer de stigmatisation. Veiller aux formes d'exclusion et de cloisonnement que les actions sont susceptibles de produire. Appuyer les légitimités des uns et des autres à agir et développer les conditions d'accès aux œuvres en diversifiant les modes de participation et d'expression, les formes de médiation* et d'accompagnement. Favoriser le **débat démocratique** en permettant aux personnes d'argumenter leur position au-delà de l'expression réductrice du « j'aime / je n'aime pas ».
- c. **Enrichir et fertiliser les milieux et les œuvres**, en cultivant la diversité des ressources culturelles et leurs liaisons. Encourager la **libre circulation des œuvres et des savoirs**, qu'ils soient issus de pratiques en amateur ou professionnelles.
- d. Développer la dimension de **recherche dans les activités de création**, la mise en partage des connaissances, l'échange de savoirs et la capitalisation des données de l'expérience.
- e. Amplifier la connaissance **des initiatives sur le territoire**, les **conditions qui permettent aux personnes d'en développer elles-mêmes** et l'évaluation de l'impact de ces actions sur leurs conditions de vie. Développer la continuité des actions mises en œuvre.

PROBLÉMATIQUES

a. Uniformisation de l'expression des personnes

Tension entre le développement d'un langage commun et la prise en compte de la diversité d'expression possible

*Ex. imposer un même mode d'expression ou le flécher fortement, vouloir que toutes les personnes accèdent aux pratiques culturelles de la même manière
Ex. générer la peur, la timidité, le barrage de la langue et des codes dans le développement d'une action.*

b. Exclusion, cloisonnement et risque de stigmatisation

Tension entre les conditions d'accès pour des publics spécifiques et le droit commun

*Ex. difficulté à solliciter la participation d'autres personnes que celles qui fréquentent déjà les structures éducatives, sociales ou culturelles
Ex. ne pas reconnaître la diversité des personnes pouvant prendre part à une création partagée*, par une action trop « ciblée » sur un public particulier
Ex. ne pas prendre en compte les accompagnants et l'entourage dans les accès dédiés aux personnes handicapées*

c. Instrumentalisation de la participation

Tension entre le moteur de l'initiative et les rouages qui permettent son développement

*Ex. simulacre de participation des personnes (demander une simple exécution en donnant une vision partielle de l'action menée, sous-estimer leurs capacités à prendre part à l'acte de création)
Ex. vouloir séduire par ce qui est censé plaire aux personnes (vision populiste de l'action culturelle, exécuter ce qu'on pense qu'on attend de nous, réduire la liberté de programmation)*

d. Vision restreinte de la création partagée* et de sa valeur

Tension entre le processus de création et son aboutissement.

Ex. vouloir que les habitants s'impliquent partout, tout le temps et déconsidérer ce qu'un artiste peut apporter à une création partagée « avec » les habitants
Ex. ne pas respecter le droit d'auteur, notamment dans les productions collectives
Ex. adopter des critères de jugement inadaptés au processus de création engagé qui implique des novices et/ou des amateurs. Ne pas penser qu'il y a exigence et qualité dans ces œuvres, séparer le monde de l'art et le monde de l'animation socioculturelle
Ex. difficultés pour développer des actions collectives : lourdeur administrative (complexité des circuits de validation et de financement), manque de moyens et de compétences appropriées*, réduction des marges de manœuvre par des missions simplificatrices, penser qu'il y a toujours plus urgent à faire, manque de soutien des collègues ou de la hiérarchie)*

e. Déconsidération du travail des artistes

Tension entre « l'art pour l'art » et la valorisation du travail de l'artiste « pour la société »

*Ex. imposer aux artistes de développer des ateliers participatifs et faire preuve de pédagogie alors qu'ils n'en ont pas les compétences ou l'envie
Ex. ne pas prendre en compte le temps de travail réel dans les dispositifs de soutien (temps de recherche, démarchage de partenaires, travail de coordination, montage de projet, etc.), ne pas accompagner et soutenir dans la durée, ne pas entretenir les liens
Ex. ne pas prendre de risque dans le soutien à la création, entretenir le jeu de la concurrence et la marchandisation des initiatives au travers des dispositifs
Ex. réduire la diffusion des créations (professionnelles comme amateurs) à une seule date, alors qu'elles ont parfois demandé des mois voire des années de travail*

f. Difficultés d'accès aux œuvres

Tension entre l'accès direct aux œuvres et les médiations* qu'il nécessite

Ex. public dérouté (« on n'y comprend rien »), disciplines ou pratiques plus ou moins reconnues ou légitimées

Ex. manque de temps, temporalités inadéquates (être absorbé par son emploi, problèmes d'horaires des manifestations ou lieux publics, etc.)

Ex. manque de mobilité et de signalétique, difficultés techniques pour la diffusion d'œuvres hors-les-murs

Ex. méconnaissance des ressources, initiatives, manifestations sur le territoire

Ex. manque de conditions matérielles pour l'usage des outils numériques

g. Médiation* à sens unique ou « à contre-sens »

Tension entre accompagnement et autonomie dans la découverte et l'accès aux œuvres

Ex. visites guidées ne laissant pas de place à l'interaction, absence de diversité dans les supports relationnels (organisation, outils, méthodes)

Ex. une médiation pensée pour « faire adopter » des codes, « faire adhérer », « modeler » des comportements face aux œuvres*

Ex. ne pas se saisir de l'œuvre comme vecteur de travail social, d'échanges et de réflexion partagée, penser le rapport aux œuvres comme quelque chose d'anecdotique

h. Professionnalisme des bénévoles

Tension entre la prise en compte des personnes de « bonne volonté » et la maîtrise des missions à accomplir

Ex. complexité des relations bénévoles-professionnels et problèmes de reconnaissance des expertises (attentes à sens unique, bénévoles confinés au même poste, etc.)

Ex. gestion des bénévoles chronophage (engagements en pointillés, motivations variées pas toujours compatibles entre elles, prises de pouvoir, etc.)

Ex. non valorisation de l'implication des bénévoles (absence de comptabilisation dans les budgets, de mention dans les publications, d'avantages proposés, de perspectives d'évolution, de capitalisation de leurs données d'expérience, etc.)

Ex. insécurisation des bénévoles (manque de formalisation de leurs missions, manque d'information ou de formation)

PROPOSITIONS

3.1. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA CRÉATION

3.1.1. Répertorier les ressources du territoire : connaître et faire connaître les structures d'accompagnement et leur domaine d'action, les dispositifs de soutien à la création, l'aide à la diffusion, les communautés agissantes, les appels à participation, etc. ; organiser des forums de rencontre interdisciplinaires (ex : culture/collèges...).

3.1.2. Soutenir la création et les initiatives portées par les professionnels ou amateurs. Diversifier les formes d'accompagnement et de soutien. Reconnaître l'expertise et la légitimité des acteurs à entreprendre (ex. travailleurs sociaux proposant des actions collectives, artistes proposant des créations partagées, y compris dans des lieux insolites comme les fermes, ouverture de lieux de diffusion, etc.). Veiller à ne pas uniformiser les modes d'action et concevoir les réajustements possibles au fil de l'eau.

3.1.3. Orienter les acteurs professionnels ou amateurs dans le choix des dispositifs en fonction de leur projet. Accompagner la formulation de leur projet sans en dénaturer le sens (ex. explicitation des critères de sélection, aide au remplissage des dossiers, plan de travail et perspectives). Accompagner les réorientations si nécessaire. Négocier les termes de l'accompagnement entre accompagnant(s) et accompagné(s) et s'accorder sur des conditions de travail adaptées (formes de rétributions, liberté d'expérimenter, choix ou non d'aboutir à une œuvre finalisée, etc.).

3.1.4. Accompagner la créativité des acteurs professionnels ou amateurs à chaque étape de la création : explorer toutes les dimensions de son art, travailler avec d'autres artistes, pouvoir tester sa création auprès d'un public critique, recevoir des conseils de personnes expertes dans un domaine spécifique, créer des rapprochements avec d'autres acteurs pour composer et permettre les hybridations, renforcer la connaissance des métiers ainsi que les réglementations attenantes (contrats, intermittence, etc.), connaître les lieux de diffusion sur le territoire et au-delà.

3.1.5. Développer les lieux de diffusion comme espaces publics de partage des œuvres : inciter à la programmation mixte des amateurs et des professionnels en proposant des scènes ouvertes ou inter-plateaux ; développer les « bords de scène » (activités hors programmation des artistes : ateliers, conférences, jeux, espaces de convivialité, etc.) et favoriser une diffusion au-delà d'une seule date.

3.2. SOUTENIR L'ENGAGEMENT ET L'IMPLICATION DANS LA CRÉATION PARTAGÉE*

3.2.1. Partager sa création : favoriser l'expression des auteurs sur leurs créations (ex. exprimer ses engagements, le sens et la cohérence d'une programmation, d'une exposition, d'une œuvre ou d'un projet). Pouvoir documenter les étapes d'un processus de création et le mettre en partage (ex. Manche Lab). Contribuer à la diffusion des œuvres par l'exploration des multiples voies.

3.2.2. Mettre en œuvre les conditions qui permettent aux personnes de s'engager dans les initiatives proposées : favoriser leur expression sur leurs motivations, références culturelles, savoirs et compétences. Diversifier leurs modes d'expression ainsi que leurs formes d'implication (de la conception à l'évaluation). Faire en sorte que toute personne ait une vue de l'ensemble du processus de création, quel que soit son niveau de participation.

3.2.3. Veiller à la dynamique inclusive des groupes : constituer des groupes qui puissent être inclusifs et hétérogènes par la diversité de leurs références culturelles, en définir les dimensions appropriées* (ex. nombre de participants, connaissances requises ou non, etc.). Concevoir les conditions d'accueil des nouveaux membres à quelque étape du processus que ce soit (ex. bénévolat : parrainage par un plus ancien).

3.2.4. Développer l'action « en commun » : fédérer une équipe par l'organisation de temps de convivialité et d'échanges réguliers entre les parties prenantes. Organiser les complémentarités entre acteurs (ex. professionnels et bénévoles ; charte du bénévolat...). Attribuer la mission de coordination sans prise de pouvoir. Expérimenter le commun par la non mise en concurrence des idées et des savoirs (ex. développer les méthodes d'intelligence collective). Favoriser les mises en débat en cultivant la diversité des points de vue, l'appréhension de la complexité, la curiosité de ce qui est étranger à soi. Développer les compétences aux prises de décisions communes et partagées.

3.2.5. Valoriser l'implication des parties prenantes : diversifier les formes de valorisation sans concevoir à la place des personnes les potentiels « bénéfiques » de leur participation. Respecter les droits d'auteur et la possibilité de signer une œuvre collectivement. Capitaliser les données d'expérience et les témoignages. Valoriser les savoirs et compétences acquises (ex. dans le cadre de la recherche d'emploi). Favoriser la poursuite de l'action menée et le ressenti d'une progression (ex. possibilité pour les bénévoles expérimentés d'occuper des postes à plus grandes responsabilités et prendre part aux décisions).

3.3. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ FONDÉE SUR LES CAPACITÉS

3.3.1. Favoriser pour toute personne l'exploration des ressorts de sa liberté de penser et d'agir en veillant à ne pas générer d'isolement. Évaluer les formes d'exclusion que les démarches d'accessibilité peuvent générer (stigmatisation des personnes par la mise en

place de conditions spécifiques mais exclusives d'accès ; réduction de leur liberté de choix ; non prise en compte de leur entourage, stress généré par la complexité des démarches pour accéder aux conditions spécifiques, etc.).

3.3.2. Développer un accompagnement en commun des personnes :

veiller à ce que l'autonomie ne soit pas synonyme d'une obligation à agir seul ou que l'accompagnement ne soit pas synonyme de défaillance des personnes. Appréhender la valeur ajoutée des actions en commun et le besoin d'être entouré pour agir (ex. développement de nouveaux outils et méthodes, changement des représentations, mises en lien, confiance en soi, travail en équipe et action communautaire* pour la résolution des problèmes, etc.).

3.3.3. Favoriser l'inclusion des personnes par le développement des capacités de chacun :

voir les personnes en situation de handicap ou en difficulté non pas dans leur impossibilité à faire mais dans leurs capacités développées (ex. appréhender le monde par le développement des aptitudes sensibles, expressives, de mobilité, etc.). Mettre en œuvre des conditions spécifiques d'accès, vecteurs

de diversification d'accès valables pour tous, voire d'occasions de vivre des expériences peu communes (ex. faire une visite les yeux bandés, expérimenter de nouveaux modes de transports, etc.).

3.3.4. Appréhender l'accessibilité par le croisement des problématiques :

penser l'intersectionnalité* des problématiques (transports, hébergements et repas, langages, signalétiques, tarification, budget, disponibilités, horaires, systèmes de garde, emplacements réservés, possibilités de s'asseoir, connaissances requises ou non, etc.). Développer des « recherches-actions* » pour se donner les moyens de résoudre des problématiques collectivement, en reconnaissant l'expertise des personnes concernées (ex. personnes handicapées, utilisateurs et acteurs des divers services publics..., pratiques développées dans Museomix ou Biblioremix) ; développer les formes de diffusion et de transfert des expériences.

3.4. DÉVELOPPER UNE RELATION À L'ŒUVRE « SUR-MESURE »

3.4.1. Accompagner les personnes dans la définition singulière de leurs choix

afin que ceux-ci ne s'opèrent pas faute de connaissance de la diversité, par repli sur ce qui rassure ou peur de l'inconnu (ex. accompagnement aux choix des ouvrages pour les professionnels des centres médico-sociaux et des bibliothèques par la Bibliothèque départementale de prêt ; accompagnement au choix dans une programmation, etc.).

3.4.2. Développer un rapport actif aux œuvres :

développer l'approche multidimensionnelle (politique, disciplinaire, esthétique, technique, historique, économique, sociale, références et influences, anecdotes, etc.) et multisensorielle d'une œuvre pour tisser des liens avec elle à partir des intérêts, sensibilités, interprétations exprimés par les personnes. Savoir accompagner sans tout décrypter à l'avance afin de laisser la personne s'approprier l'œuvre et l'expérience qu'elle en fait.

3.4.3. Permettre aux personnes de découvrir progressivement les œuvres

et de se construire leur propre itinéraire, comme un carnet de voyage. Les accompagner en préparant un cheminement pas à pas vers les œuvres, facilité par des propositions d'accès plus aisés ou de lieux peu codifiés (ex. une activité de plein air lève l'appréhension de ne pas connaître les codes d'une institution culturelle).

3.4.4. Favoriser les témoignages directs entre les personnes.

Développer leurs capacités à traduire et transmettre par elles-mêmes ce qu'elles perçoivent d'une œuvre.



APPRENDRE

Toute personne est concernée par l'apprentissage tout au long de sa vie, sans quoi son propre développement est compromis. C'est pourquoi le droit à éduquer et former, s'éduquer et se former, est un droit culturel parmi les autres droits de l'homme. Durant l'existence, une pluralité de formes d'apprentissage se déploie de manière formelle ou informelle. Les personnes, quelles qu'elles soient, ont une grande diversité de savoirs à se transmettre les unes aux autres. Mieux reconnaître ces savoirs dont elles sont porteuses permet le développement des savoirs eux-mêmes. Tour à tour être enseignant et enseigné, apprendre de l'expérience de l'autre et diversifier les formes de pédagogie permet de s'adapter au mieux aux personnes et aux situations vécues. Les intelligences sont multiples et les rythmes de chacun sont à considérer.

ENJEUX

- a. **Savoir reconnaître et exprimer ses savoirs, compétences et capacités comme reconnaître les savoirs portés par d'autres.** Prendre conscience de l'incomplétude de ses propres savoirs pour identifier ceux qu'on souhaite développer, en s'appuyant sur la connaissance des ressources du territoire et la nécessité d'agir pour les cultiver.
- b. **Apprendre à cultiver l'exigence d'un art et à stimuler sa créativité,** quel que soit son statut (amateur comme professionnel), quels que soient son âge, son niveau ou son parcours, et ce par des pratiques individuelles et collectives. Évaluer la diversité des savoirs et compétences acquises et la manière de les valoriser dans son propre parcours.
- c. **Reconnaître et développer une diversité de lieux d'apprentissage et de recherche ouverts sur leur environnement,** pour favoriser le renouvellement des savoirs par leur diffusion, la circulation des personnes et des ressources.
- d. **Diversifier les pédagogies** et rechercher la méthode adaptée à chaque contexte. Développer les procédés pédagogiques qui permettent aux personnes d'être à la fois actrices de leurs apprentissages et impliquées dans des pratiques d'échanges réciproques.
- e. **Développer l'apprentissage de la vie collective et démocratique,** dans le respect des droits fondamentaux.

PROBLÉMATIQUES

a. Confusion entre « informer » et « former »

Tension entre vouloir se former « sur le tas » et se conformer au temps long que nécessitent certains apprentissages

Ex. penser qu'après une ou deux réunion(s) d'information, les bénévoles seront « opérationnels » sur leur mission, ne pas percevoir la nécessité de formation pour occuper certaines fonctions

b. Place insuffisante donnée aux pratiques artistiques dans les programmes de l'Éducation nationale et dans les parcours de formation professionnelle et continue

Tension entre la priorité des savoirs dits fondamentaux et l'extension progressive des connaissances et des pratiques

Ex. déséquilibre entre les disciplines abordées

Ex. limite du temps consacré à des projets incluant la participation des élèves et l'ouverture sur de nouvelles références culturelles

c. Iniquité entre établissements d'éducation et de formation

Tension entre le respect du volontarisme de certains enseignants et l'équité des apprentissages

Ex. appels à projets culturels dans les établissements dépendant de la volonté des enseignants, problème des établissements où les dynamiques font défaut, qualité inégale des projets développés par les différents établissements

Ex. iniquité des classes entre elles, des classes d'âge : certains élèves seront peu ou jamais impliqués dans des projets culturels.

d. Développement des disciplines

Tension entre la valorisation des apprentissages déjà mis en œuvre et l'attention au développement de lieux d'apprentissage, de disciplines peu connues, oubliées

Ex. certains établissements ont déjà atteint leur capacité d'accueil maximale, posant la problématique du renouvellement et de l'augmentation du nombre des apprentis.

Ex. homogénéisation culturelle par manque de diversité dans les apprentissages possibles sur le territoire

e. Manque de continuité dans les apprentissages et de conditions matérielles pour s'exercer

Tension entre les conditions nécessaires pour commencer une pratique et celles qui permettent l'approfondissement d'un art

Ex. manque de lieux de répétitions et de matériel pour s'entraîner

Ex. dispositifs qui s'adressent aux élèves sur une année scolaire sans actions complémentaires pour les années suivantes

Ex. absence d'information sur les ressources complémentaires et les lieux où approfondir les apprentissages

Ex. ateliers de pratiques basés sur des références populaires, considérées comme « faciles d'accès », sans en aborder la profondeur en termes de discipline (hip-hop, street art)

f. Générer des formes d'exclusion dans l'apprentissage

Tension entre les pré-requis nécessaires pour participer* et l'ouverture des apprentissages à tous

Ex. constat que les élèves sont issus en majorité de catégories socioprofessionnelles « favorisées » (cadres, enseignants, fonctionnaires, etc.) et sentiment d'impuissance

Ex. coût de l'apprentissage, absence de lieu d'apprentissage à proximité

Ex. réserver un apprentissage aux seules personnes déjà inscrites dans une école

Ex. certains parents ne perçoivent pas l'intérêt de sensibiliser leur enfant de 0 à 3 ans aux livres ou au récit. Ils n'ont pas conscience de l'impact de cette pratique sur son développement cognitif

PROBLÉMATIQUES

g. Cloisonnements multiples dans les apprentissages

Tension entre la maîtrise de son art et la nécessité de le ressourcer par l'ouverture à d'autres domaines d'activités

Ex. non prise en compte des possibilités d'apprentissage multiples dans une même activité
Ex. cloisonnement des disciplines, des esthétiques et des enseignants dans leurs établissements et des établissements entre eux
Ex. fermeture des lieux aux ressources de leur environnement, aux intervenants extérieurs
Ex. cloisonnement entre amateurs et professionnels, apprenants et transmetteurs
Ex. considérer qu'il n'y a pas d'apprentissage dans une action ne relevant pas du secteur éducatif
Ex. ne pas avoir le temps d'évaluer les formes d'apprentissage multiples au cours d'une action

h. Manque de connaissances sur la diversité des pédagogies, outils et méthodes

Tension entre savoir et savoir transmettre

Ex. n'utiliser qu'une méthode pédagogique, quel que soit le contexte
Ex. ne développer que des formes d'apprentissage unilatérales et descendantes

i. Mise en concurrence et manque d'approfondissement des complémentarités

Tension entre la valorisation de son propre travail et l'apprentissage de l'intelligence collective pour la recherche des complémentarités

Ex. mise en concurrence des élèves
Ex. confondre excellence et élitisme

j. Impuissance face aux addictions et autres conduites à risque

Tension entre laisser apprendre par l'expérience et sécuriser, prévenir des dangers et des risques

Ex. actions de prévention dans le cadre d'un festival

PROPOSITIONS

4.1. APPRENDRE PAR LA PRATIQUE

4.1.1. Développer la pratique au quotidien et l'immersion : permettre que chacun puisse répéter afin d'amplifier la maîtrise de son art. Favoriser un rapport quotidien aux œuvres (ex. scènes publiques, arts de rue, kiosque à musique, résidences artistiques ouvertes, lecture, etc.), l'immersion dans un milieu culturel (ex. artistes à la ferme, séjour à l'étranger, bibliothèques, etc.). Développer l'accueil de stagiaires et les parrainages.

4.1.2. Organiser des ateliers de découverte et informer des possibilités d'approfondir la pratique : inviter les personnes à essayer une pratique afin qu'elles osent franchir le cap de s'inscrire à une activité (ex. ateliers de pratique ouverts au public dans le cadre d'un festival : Les Hétérokids, circuits d'ateliers artistiques et artisanaux de découverte Rout'Art50).

4.1.3. Développer des ateliers de pratique dans les structures culturelles et sociales, pour favoriser l'appropriation* des lieux, modifier les représentations des uns et des autres (ex. entre travailleurs sociaux et personnes accompagnées, entre acteurs culturels et population locale, etc.) et élargir le cercle des fréquentations par la diversification des activités possibles dans ces structures.

4.1.4. Promouvoir les Fab Lab* et les espaces publics numériques (EPN) : cultiver l'apprentissage des outils numériques et de la programmation (ex. Manche Lab - atelier de fabrication numérique mobile, Manche Open School - école ouverte de codeurs) ; formation à l'utilisation des machines pour en développer les usages.

4.2. SE FORMER EN RÉCIPROCITÉ

4.2.1. Identifier les besoins et mettre en place des formations mutualisées : organiser et proposer des formations spécifiques, ouvertes aux acteurs quels qu'ils soient, permettant une plus grande maîtrise de leurs missions (ex. projet de visites adaptées de l'Abbaye d'Hambye : formation commune aux bénévoles, professionnels, étudiants en BTS tourisme et lycéens aux diverses formes de handicap).

4.2.2. Développer les savoirs par l'échange : développer l'échange d'expériences, de savoirs et de pratiques entre professionnels, bénévoles, étudiants, citoyens, afin d'impulser des initiatives et dynamiques entre acteurs, notamment au sein des établissements et structures (ex. Forum culture-collège, pratique des SEL*, etc.). Développer les conditions qui permettent de transmettre ses savoirs à son tour et de devenir accompagnant (ex. devenir guide pour un autre groupe).

4.2.3. Cultiver les « lieux » d'apprentissage par leur diversité et leur accessibilité : penser les actions comme susceptibles de développer des apprentissages. Développer une diversité de lieux d'apprentissage en fonction des ressources existantes. Veiller à ne pas générer d'exclusion

(tarification excessive pour certaines familles, places disponibles et nombre d'élèves par cours, pédagogies innovantes réservées à une « élite », etc.). Développer l'accompagnement administratif des organismes de formation ou des structures souhaitant le devenir (ex. dossier Datadock). Soutenir la pérennité des lieux d'apprentissage.

4.2.4. Développer les pratiques collectives (ex. orchestre, danse, sport, etc.) et par là même les capacités associées (ex. capacité d'écoute, d'observation, « jouer sa partition » et contribuer à un ensemble) et expérimenter l'organisation que cela implique (ex. organisation d'espaces de travail, planification de répétitions, etc.). Promouvoir le décroisement des niveaux et des générations (ex. ouverture d'un groupe aux novices et initiés, composition de groupe qui favorise les relations intergénérationnelles).

4.2.5. Encourager les processus de recherche-action* sur des sujets spécifiques pour favoriser l'apprentissage par le croisement des savoirs des diverses parties prenantes et des expertises (ex. enjeux de la lecture chez les tout-petits ; parentalité ; travail sur les formes de médiation* ; écocitoyenneté, etc.).

4.3. APPRENDRE À APPRÉHENDER UNE ŒUVRE PAR SES MULTIPLES DIMENSIONS

4.3.1. Ouvrir le champ des savoirs relatifs à une œuvre : apprentissages multiples permis autour de l'œuvre (ex. sorties scolaires : assister à un spectacle de cirque mais aussi au montage/démontage du chapiteau, etc. ; expérience d'un concert : familiarisation avec la scène, confrontation à un public en dehors du cercle de connaissances des élèves, gestion du trac, sonorisation/éclairage, mise en scène, techniques d'enregistrement et prises de son, etc.).

4.3.2. Développer ses capacités sensorielles : développer l'approche multisensorielle d'une œuvre, développer la transmission des capacités sensorielles par le savoir des personnes souffrant de handicap (ex. projet des visites adaptées de l'Abbaye d'Hambye : visite d'un musée par des personnes valides en fauteuil, les yeux bandés, avec un casque antibruit).

4.3.3. Développer ses capacités expressives : apprendre à s'exprimer publiquement (ex. apprentissage de la scène, de la lecture à voix haute, etc.) et à diversifier ses capacités d'expression, notamment à travers l'apprentissage des arts. Cultiver l'expérience par la participation aux scènes ouvertes et manifestations publiques (ex. fêtes de fin d'année, événements caritatifs, fête de la musique, etc.).

4.3.4. Apprendre à cultiver les liaisons en permettant aux personnes de connaître la diversité des pratiques et des disciplines, y compris les plus rares. Décloisonner les lieux d'enseignement et de pratique, les disciplines, les domaines artistiques, les esthétiques (ex. classe d'écocitoyenneté : relations entre les questions environnementales, économiques et socioculturelles ; référence au répertoire classique et à la création contemporaine, etc.). Rechercher des ressources complémentaires sur le territoire afin d'approfondir ses savoirs.

4.4. DÉVELOPPER DES APPRENTISSAGES SUR MESURE

4.4.1. Faire œuvre de pédagogie : appréhender les enjeux de l'apprentissage dans ses divers aspects (formes, formats, contenus, supports et relations maître à élève, etc.). Développer une diversité de pédagogies. Apprendre à accompagner la créativité d'un apprenti sans faire à sa place et à susciter le désir d'apprendre par le plaisir et la transmission d'une passion.

4.4.2. Définir des projets pédagogiques adaptés au contexte et puisant dans les ressources du milieu : assouplir les dispositifs pour des projets appropriés* et appropriables. Faire appel à des intervenants extérieurs et préparer les séances en commun. Développer la programmation des saisons culturelles en prenant en compte les enseignements dispensés sur le territoire.

4.4.3. Multiplier les rencontres avec des personnes expérimentées : multiplier les rencontres avec des artistes, artisans et autres professionnels pour permettre la découverte des métiers, notamment les métiers rares et spécifiques, tout en veillant à ne pas adopter de posture anxiogène (ex. « il y a très peu de débouchés ») ; diversifier les formes de rencontre (ex. salon des métiers, interventions dans les classes, master-class, stages, visites de structures et d'ateliers, etc.).

4.4.4. Développer les parcours d'apprentissage, amateurs comme professionnels, et favoriser la continuité de l'expérience : permettre aux personnes de poursuivre leur apprentissage et d'approfondir leur pratique de façon progressive (ex. impulser des continuités entre

écoles, collèges et lycées). Adapter le contenu des enseignements au rythme de chacun. Attention aux échecs dus à l'obligation de passer certains niveaux dans un temps donné.

4.4.5. Favoriser la continuité de l'expérience. Impulser, initier des liaisons entre établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et formations.

4.4.6. Valoriser l'expérience acquise : rendre visibles les savoirs et compétences des personnes. Valoriser les productions réalisées dans le cadre d'un apprentissage afin de générer de la fierté (ex. exposition des œuvres où sont notamment invités les parents, etc.). Promouvoir toute forme de validation des acquis permettant aux personnes d'être reconnues dans l'évolution de leur parcours professionnel.

4.5. FAVORISER LES APPRENTISSAGES DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

4.5.1. Cultiver l'estime de soi et des autres : prendre soin de soi et des autres par l'attention, l'écoute, le dialogue (prévention des addictions et des conduites à risques ; sexualité ; santé ; alimentation ; risques auditifs etc.). Conseiller et orienter vers des structures complémentaires. Savoir recueillir l'expression des personnes, notamment des jeunes sur leurs pratiques, et développer l'apprentissage par les pairs comme par les relations intergénérationnelles.

4.5.2. Apprendre à gérer les ressources : apprentissage du sens de l'observation de son milieu et de ses évolutions ; apprentissage des gestes écocitoyens dès le plus jeune âge et du non-gaspillage des ressources dans la vie quotidienne.

4.5.3. Étudier les interprétations de la laïcité* et le sens du respect des références culturelles : encourager la diversité culturelle* par l'approfondissement des savoirs relatifs aux références culturelles portées et exprimées par les personnes. Apprendre à reconnaître son milieu comme un milieu composite.

4.5.4. (Ré)-activer l'apprentissage de la démocratie : apprendre à exposer son point de vue et le confronter à d'autres ; développer la connaissance de l'espace public, de l'organisation politique et des services publics ; connaître les droits fondamentaux des personnes ; interpréter les textes de lois ; développer l'intelligence collective et les techniques participatives et inclusives d'animation ; cultiver les ressorts de la créativité.



INFORMER

Le droit d'informer et de s'informer est un droit culturel. Il permet la communication de savoirs distincts et le plus souvent hétérogènes. Il signifie concrètement que chacun a le droit, la liberté et aussi la responsabilité de prendre une part active à des écosystèmes d'information très participatifs et constamment ajustés. L'exercice de ce droit est une condition d'efficacité autant que de légitimité. Il s'agit donc à la fois d'accéder à l'information et de développer les capacités de production et de diffusion de cette information par la plus grande diversité possible d'acteurs, s'appuyant eux-mêmes sur une diversité de supports, de l'oralité au numérique.

ENJEUX

- a. **Soutenir le droit à l'information**, comprenant le droit pour toute personne d'informer et de s'informer, dans le respect des droits fondamentaux de tous.
- b. **Développer une information libre et pluraliste** : produire et diffuser de l'information de manière appropriée* ; vérifier les sources et les citer ; respecter le droit d'auteur ; exercer un esprit critique sur la production comme la circulation de l'information ; rechercher celles qui sont complémentaires et corriger celles qui sont erronées ; exercer son droit de réponse. Cela implique de favoriser l'accès aux données, leur diffusion et leur mise en partage.
- c. **Déployer une diversité de modes de communication et d'information**. Développer l'usage des outils numériques et des réseaux sociaux en étant conscient de leurs potentiels et de leurs risques ; étendre l'accès à Internet et aux équipements nécessaires ; renforcer l'éducation à l'image et aux modes de production de l'information et de sa diffusion.
- d. **Enrichir l'information sur l'action publique** et les compétences des diverses collectivités : missions, organisation, fonctionnement... en s'appuyant sur une diversité de points de vue, y compris celui des utilisateurs. Développer l'information sur la vie des territoires en promouvant les initiatives qui y sont portées.
- e. **Se saisir des enjeux de dématérialisation** des procédures administratives et de leurs conséquences sur les conditions de vie des personnes, notamment sur le droit à l'information et à la protection des données privées.

PROBLÉMATIQUES

a. Absence de réflexion sur la communication et son importance

Tension entre agir et informer de son action

Ex. travail de communication et d'information relégué au second plan car considéré comme non prioritaire dans la gestion de projet

Ex. campagne de communication inadaptée et inefficace

Ex. manque d'évolution de la communication pour préserver l'identité graphique de l'action

b. Une information territorialisée peu ouverte

Tension entre informer au plus près des personnes et informer en fonction de leur intérêt ou bassin de vie

Ex. définition de ce qu'est la « proximité » pour chacun

Ex. méconnaissance de l'activité artistique et culturelle de la Manche, de ce qui se passe autour de chez soi, dans le monde

Ex. diffusion d'information jugée trop limitée dans le cadre de Rout'Art50 par les artistes ou artisans d'art

c. Communication et information « chacun pour soi »

Tension entre le droit d'informer accordé à chacun et la mutualisation des moyens de communication et d'information

Ex. mise en concurrence de l'information et chevauchement d'évènements

Ex. inégalités de moyens de communication entre acteurs (structures, villes, amateurs/professionnels)

d. Attractivité territoriale

Tension entre la mise en valeur des atouts du territoire et l'information sur les problématiques vécues à portée générale

Ex. communication institutionnelle évitant de rendre visibles les formes de précarité sur le territoire
Ex. éviction des sujets « sensibles » par peur des polémiques (sujets trop « politisés », nucléaire, agriculture et pollution, etc.)

Ex. peu de place donnée aux idées contradictoires dans les communications institutionnelles

e. Une information anxiogène

Tension entre l'information sur les problématiques et la capacité des personnes à agir

Ex. multiplication de constats défaitistes sans mise en place de leviers d'action pour les personnes, sans information sur les initiatives positives portées localement et alternatives possibles

Ex. réunions publiques au format inadéquat pour informer réellement les habitants des enjeux sous-tendus par les projets de développement

Ex. contenu trop dense, trop d'informations en flux continu

f. Complexité de l'action publique

Tension entre parler au plus grand nombre et informer de manière approfondie sur un sujet

Ex. mission d'intérêt général de Manche mag' : propos pouvant être considérés parfois comme trop généralistes, voire simplistes pour les spécialistes d'un sujet ; information non exhaustive (ex. Manche mag' ne peut informer les Manchois de tout ce qui se passe sur leur territoire en 32 pages trimestrielles)

Ex. manque d'information sur les ressources ou les services à mobiliser, les moyens d'approfondir une pratique ou un savoir

g. Information réductrice

Tension entre une communication fondée sur le résultat final et celle qui informe d'un processus de création. Tension entre la richesse d'un sujet et l'information qui en est faite

*Ex. projet Holloway parfois résumé à la pose de 8 bancs interactifs sur un itinéraire, rendant difficilement lisible l'ensemble du processus de création, diffusion et médiation**

Ex. publication d'un article approximatif qui appauvrit voire dénature le sujet traité

PROBLÉMATIQUES

h. Temporalité de l'information

Tension entre l'information en continu et l'information ponctuelle

Ex. information trop précoce ou trop tardive

Ex. conservation des données numériques, archivage et patrimonialisation des contenus d'un site

Ex. urgence à faire une communication massive autour d'un projet

i. Fracture numérique et entretien des infrastructures

Tension entre la nécessité du développement numérique et l'implication de toutes personnes nécessaires à ce développement

Ex. inégalité d'équipement (connexion, débit, ordinateurs, smartphones)

Ex. personnes qui n'utilisent pas ou ne maîtrisent pas les outils numériques

Ex. fragilité des cibles QR codes qu'il faut changer régulièrement, entretien des sites et mises à jour régulières

Ex. abandon du service public au bénéfice du secteur privé (délai de réparation et manque d'entretien des infrastructures nécessaires à l'exercice de son droit à l'information)

j. Court-circuit dans les relais de l'information

Tension entre les relais ou médias de l'information et l'accès direct à celle-ci

Ex. problème des acteurs intermédiaires qui ne transmettent pas l'information

Ex. information erronée relayée par la presse ou les pétitions dans le cadre d'un projet de développement

PROPOSITIONS

5.1. CONSTRUIRE SON POINT DE VUE POUR LE METTRE EN PARTAGE

5.1.1. Développer la capacité à exercer un esprit critique. Différencier « publicité » et « information », documenter un sujet par l'enquête (ex. Projet Holloway ; interviews et collectes de témoignages dans *Manche mag'* ; développer la pratique du journalisme dans les écoles, l'éducation à l'image ; accompagner dans le repérage des « fake news », etc.). Valoriser plusieurs points de vue sur un même sujet et croiser les savoirs, afin d'éviter la pensée unique ou le monopole médiatique.

5.1.2. Favoriser les interactions et le débat afin que tout acteur et habitant du territoire puisse prendre la parole et contribuer à l'information publique par son éclairage ; développer les espaces d'interpellation

directe, les droits de réponse ; informer de la possibilité de suivre les séances plénières des assemblées politiques.

5.1.3. Développer l'information par les « guides ». Informer de la diversité « des possibles » et éclairer sans pour autant dicter une conduite ; porter à connaissance l'organisation de la politique publique et ses dispositifs ; détailler davantage les informations pratiques (gratuité, accessibilité, horaires, etc.). Face au flux dense et permanent de données, développer l'art de la présélection à partager (ex. « les coups de cœur » des bibliothécaires ; diversité des playlists proposées ; listes de partenaires possibles, etc.).

5.1.4. Faire découvrir une œuvre dans son ensemble et informer au long cours un processus. Organiser des temps d'information publique sur une programmation en la présentant dans ses diverses dimensions (ex. la saison « Villes en Scène » présentée en territoire de solidarité). Créer des publications permettant de rendre compte de l'envergure d'une œuvre (ex. catalogue d'exposition). Documenter un processus et informer du déroulement d'un projet au long cours (ex. blog, journal de bord, vidéos, tout au long du processus de création ; pouvoir suivre des résidences artistiques, etc.). Rendre compte des créations participatives en mentionnant l'ensemble des participants et organiser des restitutions publiques.

5.1.5. Favoriser l'implication des personnes dans la production et la diffusion des informations. Encourager la création de ses propres supports (ex. bulletin « culture news » du groupe culture en CMS* ; fabrique de journaux et autres médias dans les écoles et divers lieux publics) ; assumer une ligne éditoriale ; s'interroger sur les enjeux des médias dans nos sociétés contemporaines.

5.2. TRADUIRE ET ORGANISER L'INFORMATION

5.2.1. Développer la traduction et la diversité des modes d'expression pour n'exclure personne. Former les personnes qui informent (ex. correspondants de presse) à extraire l'essentiel de l'information sans la dénaturer. Déployer une diversité de niveaux de langage et des traductions appropriées* (ex. langues étrangères, versions en braille, vulgarisation, infographies explicites, utilisation des codes langagiers et des sigles à bon escient, mobilisation d'une « plume », de témoignages des personnes, d'exemples, etc.) ; user d'une variété de supports (audio, oral, écrit, photo, vidéo, illustration, texte long ou court, etc.)

5.2.2. Identifier les différents niveaux de l'information, le rythme et l'échelonnement de sa diffusion (ex. nécessité des rappels, plan et calendrier de diffusion, information décryptée ou livrée brute, identification des destinataires concernés ou non, etc.) ; créer en ligne un espace de partage d'informations et bons plans de dernière minute ; permettre à

chacun de savoir trouver la bonne information, se discipliner face au flux incessant d'informations pour les filtrer, hiérarchiser leur importance et aller à l'essentiel.

5.2.3. Mutualiser les moyens de communication, favoriser la coordination et la pluralité de l'information plutôt que la mise en concurrence. Développer le partage et la mise en commun des données, calendriers et échéances (ex. créer un calendrier en ligne de toutes les activités et sorties dans le département, pouvant être abondé par chaque acteur et donnant la même visibilité aux petites manifestations qu'aux grands événements). Repérer et collecter les ressources du territoire, opérer des mises à jour régulières et des extensions possibles (ex. listes de partenaires délivrées par les collectivités dans le cadre d'un appel à projets ; repérage plus étendu des ateliers et des artistes dans le cadre de Rout'Art50, etc.). Proposer des sujets à aborder en commun. Développer une entraide mutuelle pour la valorisation des projets de chacun.

5.3. PENSER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION PAR SES RELAIS

5.3.1. Multiplier les voies de l'information, s'appuyer sur ses relais pour recueillir et diffuser les données. Combiner une diversité de vecteurs d'information (ex. espaces et événements publics, commerces, bouche à oreille et voisinage, enfants auprès de leurs parents, jeunes auprès de leurs groupes de pairs, diversité des médias, réseaux sociaux des parties prenantes, etc.) ; ne pas négliger l'oralité ou les formes plus anciennes de communication (ex. crieurs de rue, etc.). Les professionnels d'autres domaines en relation avec le public sont des médiateurs, des ambassadeurs importants de l'information, ils peuvent la relayer tout en l'adaptant à leur contexte (ex. présentation de saisons culturelles aux professionnels des CMS ; artistes pouvant former des médiateurs, etc.). Faire évoluer sa manière de diffuser l'information lorsqu'elle n'est plus efficiente (ex. l'envoi par mail complété d'une réunion d'information publique pour l'appel à projets « Culture en collège »).

5.3.2. Développer l'information « adressée ». Veiller à la perte d'information, notamment dans les envois groupés. Identifier les systèmes d'information qu'utilisent les personnes à qui on veut s'adresser (ex. personnes peu coutumières du numérique). Développer les contacts interpersonnels et cultiver l'information au plus près des personnes (ex. information dans des lieux de proximité comme un hall d'immeuble, un club des aînés, etc.) ; maîtriser les données reçues (ex. limiter les « courriers indésirables », droit à la déconnexion, droit de se retirer ou de s'inscrire, etc.) ;

5.3.3. Favoriser la prise de contact entre les acteurs d'un projet afin d'aider leur interconnaissance : faciliter le repérage des acteurs (ex. trombinoscope) et leur mise en lien (ex. diffusion de liste des participants avec coordonnées), diffuser les informations utiles aux destinataires comme aux intervenants (ex. dispositif « Culture en collège », guide/programme annuel des auditions, master class, festivals, concerts prévus sur le territoire pour les écoles de musique de la Manche, etc.).

5.3.4. « Se relier au monde ». Développer les extensions de son projet par l'information (ex. projet « Mur de Cherbourg » connecté aux autres villes par la pratique du street art et la publication sur les réseaux sociaux des œuvres réalisées par les artistes ; Manche Lab qui va se greffer à un wiki francophone) ; éviter le chevauchement d'événements de même cible à une même date, profiter des événements d'envergure internationale pour communiquer (ex. Tour de France).

5.3.5. Étudier la couverture et la portée de son information. Identifier les endroits où l'information n'arrive pas et concevoir les relais à organiser ou, au contraire, les intermédiaires à contourner pour cause de rétention d'information. Avoir conscience des limites dans le traitement d'un sujet et recourir aux liens vers des ressources complémentaires. Tenir compte des problématiques de mobilité dans l'accès à l'information.

5.4. DÉVELOPPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE ET L'ACCÈS AUX DONNÉES

5.4.1. Permettre et garantir l'accès de tous aux réseaux de téléphonie et internet (pallier les zones blanches et la fracture numérique sur le territoire, garantir l'entretien des infrastructures, etc.)

5.4.2. Développer l'accès et le partage des services culturels par les outils numériques (ex. visites virtuelles; diffusion sur le web d'événements culturels en direct (ex. des opéras diffusés dans les cinémas, etc.).

5.4.3. Induire des espaces supplémentaires par la complémentarité des médias : enrichir les contenus et renvoyer à des ressources supplémentaires par l'usage du numérique (ex. *Manche mag'* papier complété par un e-mag ; plus d'informations concernant Rout'Art50 sur le site web culture.manche.fr, etc.) ; informer les personnes (agenda, vidéos, animations, infographies...) par des écrans installés dans des espaces propices comme les salles d'attente.

5.4.4. Accentuer la numérisation des documents et l'archivage des données d'intérêt public pour les rendre disponibles aux habitants : capitaliser les données d'expérience et cultiver les précédents (ex. tous les numéros de *Manche mag'* ; grandes collectes organisées par les Archives départementales auprès des habitants sur la Grande Guerre, la Reconstruction, etc.) ; développement d'une plateforme pour donner à voir les projets en cours ou déjà réalisés dans le cadre d'un appel à projets ; Manche Lab - documenter les projets dans la communauté et conserver leurs traces, etc.)

5.4.5. Initier des nouvelles pratiques par l'usage des outils numériques et des réseaux sociaux. Accompagner le partage d'informations sur les réseaux sociaux (ex. « Je chante dans les EHPAD » : réseau de chanteurs à identifier, développer, partager, etc.)



COOPÉRER

Coopérer ne signifie pas seulement additionner ses compétences, mais les mutualiser pour réaliser une œuvre commune qui ne gomme pas les spécificités de chacun. Coopérer, c'est créer des synergies* entre des acteurs, à partir de leurs savoirs et des ressources du territoire. Pour que ce territoire se cultive comme un commun selon une « gouvernance démocratique »*, il est nécessaire que nous puissions reconnaître la diversité des savoirs qui s'y trouvent et réaliser leur entrecroisement. Cette dynamique permet à la fois d'étayer une véritable culture démocratique de proximité, comme une économie bien adaptée aux ressources du territoire, sans pour autant s'y restreindre.

ENJEUX

- a. **Renforcer l'action publique par la coopération.** Assurer et garantir la continuité du service public par la mise en réseau et la coopération des acteurs publics, privés et civils. Assurer et garantir la lisibilité et la visibilité de l'action publique.
- b. **Déployer une organisation appropriée* et cohérente s'appuyant sur la complémentarité** entre acteurs publics, privés et civils, le respect des références culturelles et savoirs de chacun, l'enrichissement de leurs capacités et de leurs ressources, le travail de coordination. **Développer les formes de subsidiarités*** entre acteurs et collectivités, tout en maintenant du sens commun et des responsabilités partagées en évitant de générer du désengagement.
- c. **Définir les instances de « gouvernance démocratique »* et d'évaluation partagée aux différentes étapes d'un processus** (écriture des projets, choix des dispositifs, choix des critères d'évaluation, mise en œuvre). Favoriser l'élaboration de politiques publiques partagées et inclusives qui valorisent les collaborateurs, quelle que soit leur forme d'implication (financeurs, bénévoles, etc.), l'intelligence collective et les démarches transversales s'appuyant sur la diversité des ressources du territoire.
- d. **Accentuer, par la coopération, la prise en compte des écosystèmes (culturels, écologiques, économiques, politiques et sociaux) et leurs équilibres**, afin de garantir les droits de l'homme pour tous, ainsi que les libertés et responsabilités associées.
- e. **Développer une économie juste et équilibrée, fondée sur la valorisation des ressources humaines. Prendre en compte la valeur d'échange comme la valeur des échanges**, pour identifier la plus-value générée par une diversité de modes d'organisation entre acteurs.

PROBLÉMATIQUES

a. Méconnaissance des ressources et des liens possibles à tisser

Tension entre la valeur des cultures de métiers et leur enrichissement mutuel

Ex. cloisonnement des problématiques et des secteurs d'activités ; non reconnaissance de toutes les expertises nécessaires pour agir

Ex. absence, oubli ou non repérage de partenaires ; rester sur l'évidence acquise de certains partenariats ; surreprésentation d'un même partenaire

b. Penser à la place des personnes ce qui fait la réciprocité dans les échanges

Tension entre ce que nous pensons apporter aux autres et ce que nous pensons recevoir d'eux

Ex. concevoir la réciprocité sous une forme purement égalitariste (« je viens chez toi donc tu viens chez moi »)

Ex. réduction de l'apport d'un partenaire à ce qu'on attend de lui (structures sociales activées uniquement comme pourvoyeuses de public ; bénévoles vus en « petites mains », utiles pour faire ce que personne ne veut faire, etc.)

c. Recours aux réseaux de connaissance

Tension entre la fidélité et le renouvellement des acteurs dans l'action

Ex. constat que ce sont toujours les mêmes acteurs qui s'impliquent

Ex. accusation de favoritisme, de soutien aux mêmes artistes ; double tranchant des connaissances interpersonnelles (conflits d'intérêts / confiance et liens forts)

Ex. une culture du réseau en cercle fermé (entre-soi, clubs privés, poids du corporatisme, réseaux d'artistes amateurs et d'artistes professionnels ne se rencontrant pas, etc.)

d. Déni des écosystèmes dans lesquels se développe la création

Tension entre le besoin de s'isoler pour créer ou développer sa propre action et la nécessité de se lier pour se régénérer et faire de sa création un acte public

Ex. penser que la création repose sur le « génie créatif » d'un seul homme

Ex. découpages administratifs (territoires, services, dispositifs) empêchant les liens dans un bassin de vie ; volonté de développer un projet qui n'entre dans aucune « case » ou dans plusieurs

Ex. fustiger le désengagement des partenaires mais ne leur trouver aucune mission dans l'action

Ex. constat d'un fort isolement des artistes, associations et structures, notamment en ruralité ; faible réseau ou réseau non activable

e. L'illégitimité à proposer et intervenir

Tension entre vouloir réaliser ce qu'on a en tête et l'action appropriée* à un milieu

Ex. proposer quelque chose à quelqu'un qui n'en a pas fait la demande ou exprimé spontanément le désir ; coopération fallacieuse : « viens participer au projet que j'ai pensé pour toi, clé en main »*

Ex. penser toute intervention comme de l'interventionnisme

Ex. imposer « son style » sans se préoccuper du milieu dans lequel on intervient

f. Organisation territoriale illisible et perte de repères

Tension entre la reconnaissance de la diversité des organisations et l'organisation commune. Tension entre continuité et renouvellement

Ex. complexité de l'organisation de l'action publique ; échelles d'action des collectivités et transformations en cours (« mille-feuille administratif », fusion des régions, nouvelles communes ou intercommunalités, prises de compétences diverses et autonomie des collectivités les unes par rapport aux autres, Europe, etc.)

Ex. Turn-over perturbateur (manque d'identification des acteurs par changements successifs ; perte de la dynamique qui finit par reposer « sur les épaules » d'un seul acteur ; précarité des postes et réorganisation interne, etc.)

g. Temporalités accordées

Tension entre vouloir aller à son rythme et se caler sur le rythme des autres

Ex. temps requis pour instaurer des relations de confiance et comprendre progressivement la coopération développée

Ex. échéances électorales et gestion de projets au long cours ; accélération des projets

Ex. manque de disponibilité pour la coopération et son suivi régulier (« chacun est la tête dans le guidon »)

Ex. réunionite aiguë considérée comme une perte de temps

Ex. manque de temps communs pour la concertation pluri-acteurs ; manque de concordance dans les calendriers

PROBLÉMATIQUES

h. Effet de mise en concurrence

Tension entre la valorisation de la diversité des actions menées et la recherche d'équilibres

Ex. foisonnement et mise en concurrence des événements entre eux

Ex. difficulté à peser dans les coopérations en étant une petite structure ; reconnaissance des structures importantes, motrices, sans qu'elles écrasent les autres

Ex. mise en concurrence des acteurs par les dispositifs d'appel à projets - courses à la subvention

Ex. techniques managériales de mise en concurrence des acteurs

i. Prise de pouvoir

Tension entre les modes d'organisation verticale et horizontale

Ex. lourdeurs administratives, complexité des dossiers et des montages financiers ; trop de leviers à actionner avant de pouvoir mener son action ; multiplication des dossiers de subvention, chronophage et énergivore

Ex. structure pyramidale qui empêche l'interpellation directe et bloque le projet

Ex. prise de décision arbitraire ou perçue comme telle ; impossibilité de peser dans la négociation, de réajuster les projets au long cours

Ex. indépendance des acteurs dans la coopération, sentiment de perdre son identité par rapport au chef de file ; défiance des acteurs vis-à-vis du politique, peur de la récupération ; manque de relations médiatisées par un tiers

j. Économie de l'art

Tension entre l'art pour l'art et le fait de vouloir ou pouvoir vivre de son œuvre

Ex. poursuivre son œuvre coûte que coûte ; devoir travestir son œuvre

Ex. manque de reconnaissance du travail réel d'un acteur (temps pour monter un projet, temps de coordination) ; frais non remboursés, non compensés

Ex. recevoir trop de sollicitations (cas des établissements scolaires ; démarchages tous azimuts pour des projets artistiques ; courses à la subvention et mise en concurrence des acteurs)

Ex. injonction au développement : manque de reconnaissance du poids des petits formats et formes, des « petites » structures, dans l'action publique ; poids des labellisations dans un fonctionnement.

PROPOSITIONS

6.1. DÉPLOYER L'ENVERGURE DES ACTIONS PAR LA COHÉRENCE DE LA COOPÉRATION

6.1.1. Se connaître les uns les autres et reconnaître la diversité comme nécessaire au développement des coopérations. Considérer chaque partie prenante* tout au long du processus en respectant la diversité des savoirs portés. Reconnaître chacun comme nécessaire au ressort de la créativité en établissant et entretenant des relations les plus claires possibles.

6.1.2. Jouer le rôle d'« assemblée ». Identifier les alliés possibles et les complémentarités nécessaires pour le développement d'une action. Développer des projets en transversalité entre les services et les différentes structures ou organisations, et en leur sein. Favoriser l'organisation associative et communautaire dans le développement des actions et de la création. Favoriser l'émergence de dynamiques partenariales et d'engagements en chaîne (« un soutien entraîne un autre »). Entretenir les liens établis dans le temps afin de favoriser la continuité et la durabilité des actions.

6.1.3. Impulser de nouvelles dynamiques sur le territoire. Dynamiser les partenariats (entre acteurs publics, privés et civils) par leur mise en synergie* dans la construction de projets et pas seulement pour la répartition des coûts. Valoriser la recherche de « coopérations improbables » : développer des projets allant au-delà des découpages administratifs, tenter l'innovation en favorisant les rencontres d'acteurs. Créer une « capitale culturelle de la Manche » tournante en activant une dynamique territoriale partagée pour imaginer la Manche de demain.

6.1.4. Accroître l'envergure d'une action en s'appuyant sur les réseaux. Sortir de l'isolement, renouveler ses connaissances et développer ses

capacités d'action grâce à un maillage territorial vivant, au-delà des maillages administratifs. Cultiver la richesse des diverses références culturelles partagées dans les réseaux et communautés, afin d'élargir les capacités d'action et de choix de chacun. Structurer et animer les réseaux et développer leurs croisements (ex. réseaux professionnels, amateurs, d'acteurs sociaux et culturels, etc.)

6.1.5. « Outiller » la coopération. Favoriser le développement des méthodes et outils d'animation et d'intelligence collective, des outils de management collaboratifs. Rendre visibles et « sécuriser » les procédures adoptées.

6.2. ORGANISER LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

6.2.1. Élaborer et coordonner les complémentarités. Reconnaître toutes les ressources (personnes, savoirs et compétences, réseaux, locaux, matériels, finances...) des différentes parties prenantes* d'une action pouvant contribuer à son développement. Être en capacité de les articuler entre elles par une définition partagée des places, rôles, missions de chacun des acteurs. Ne pas réduire les entités à un seul élément connu de leur identité ou assigner les acteurs à un rôle qu'ils n'auraient pas choisi.

6.2.2. Développer des instances et des modes de gouvernance démocratique* permettant d'exprimer et de confronter des points de vue, de clarifier valeurs et objectifs, concilier les intérêts, négocier des réajustements, prendre des décisions partagées. Développer de la souplesse dans les dispositifs et permettre la réadaptation possible des processus.

6.2.3. Initier des coopérations pouvant contribuer au maillage vivant des territoires et développer les subsidiarités*. Garantir une action publique équilibrée, pensée par et avec les partenaires dans un esprit de bien commun*. Définir le cadre des engagements de chacun et appréhender les limites de ses compétences et missions. Activer les différentes formes de subsidiarité* en veillant à ce qu'il ne soit pas synonyme de désengagement d'une des parties. Développer les conventions appropriées*.

6.2.4. Proposer davantage de programmations partagées et concertées, en cherchant les complémentarités, les cohérences et les mutualisations possibles, sans nier la liberté de choix de chacun. Éviter le piège de la concurrence, tout en conservant l'émulation.

6.3. DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE DE LA CRÉATION

6.3.1. Mutualiser les moyens pour supporter le coût de la création entre les parties prenantes*. Veiller à ce que tout engagement reçoive une reconnaissance sous quelque forme que ce soit. Faire que la coopération n'occasionne pas une surcharge de travail grâce à des ressources humaines appropriées*.

6.3.2. Identifier, valoriser et au besoin doter les postes clés de la coopération (ex. coordinateur et animateur de réseau : poste de travail pérenne pour harmoniser les pratiques et garder le lien avec l'ensemble des acteurs du réseau, qui sont parfois pris par leurs activités de terrain).

6.3.3. Accompagner la recherche de ressources complémentaires permettant de donner toute sa mesure à une activité. Diversifier les manières de contribuer à l'économie d'un projet (ex. entrecroisements des dispositifs possibles, mécénats, partenaires privés, valorisation des bénévoles, financements participatifs, projets européens, etc.). Faciliter les démarches administratives et accompagner les acteurs ; mettre à

disposition et « détacher » des agents des collectivités ou des salariés sur des missions précises de coordination.

6.3.4. Mutualiser la diffusion d'œuvres ainsi que les occasions d'exercer une activité culturelle (ex. organisation de tournées dans plusieurs lieux du territoire en commun pour mutualiser les coûts et augmenter les ressources des artistes, etc.).

6.3.5. Faire des « moyens du bord » une source de créativité. Développer des créations à partir des matériaux disponibles sur site (ex. projet de création artistique à la ferme : « on voulait garder le côté brut - béton, botte de foin. Le confort d'un théâtre n'offre pas la même matière, la même magie. Le lieu implique des contraintes qui font partie de la création » ; Fab Lab* : « on aurait pu recruter quelqu'un mais on a préféré se baser sur les réseaux existants - EPN*, collèges (professeur de technologie), CCI*, CMA* (artisanat) »)

6.4. DÉVELOPPER UNE ÉVALUATION PARTAGÉE

6.4.1. Inclure toutes les parties prenantes d'une action dans son évaluation. Le choix des indicateurs et de leur mode de collecte et d'évaluation est à discuter avant l'activité, puis à gérer de façon partenariale pendant et après.

6.4.2. Prendre en compte les évolutions des contextes locaux (modalités et niveaux de structuration des organisations et des réseaux, taille des équipes, etc.), afin de procéder aux réajustements nécessaires au développement d'actions appropriées*.

6.4.3. Développer l'évaluation qualitative et quantitative d'une action au regard des relations et liens développés (ex. indicateurs de connexion* développés dans la démarche Paideia : inter-acteurs, inter-disciplines, inter-temps, inter-lieux, inter-économies, inter-publics), si possible avec des cartographies des parties prenantes, afin d'offrir la meilleure lisibilité. Le choix des indicateurs doit surtout mettre l'accent sur les capacités et potentiels créés, notamment par la qualité des coopérations entre parties prenantes.



ANNEXES

LA DÉCLARATION DE FRIBOURG

(1) *Rappelant* la Déclaration universelle des droits de l'homme, les deux Pactes internationaux des Nations Unies, la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et les autres instruments universels et régionaux pertinents ;

(2) *Réaffirmant* que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants, et que les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme une expression et une exigence de la dignité humaine ;

(3) *Convaincus* que les violations des droits culturels provoquent des tensions et conflits identitaires qui sont une des causes principales de la violence, des guerres et du terrorisme ;

(4) *Convaincus* également que la diversité culturelle ne peut être véritablement protégée sans une mise en œuvre effective des droits culturels ;

(5) *Considérant* la nécessité de prendre en compte la dimension culturelle de l'ensemble des droits de l'homme actuellement reconnus ;

(6) *Estimant* que le respect de la diversité et des droits culturels est un facteur déterminant pour la légitimité et la cohérence du développement durable fondé sur l'indivisibilité des droits de l'homme ;

(7) *Constatant* que les droits culturels ont été revendiqués principalement

dans le contexte des droits des minorités et des peuples autochtones et qu'il est essentiel de les garantir de façon universelle et notamment pour les plus démunis ;

(8) *Considérant* qu'une clarification de la place des droits culturels au sein du système des droits de l'homme, ainsi qu'une meilleure compréhension de leur nature et des conséquences de leurs violations, sont le meilleur moyen d'empêcher qu'ils soient utilisés en faveur d'un relativisme culturel, ou qu'ils soient prétextes à dresser des communautés, ou des peuples, les uns contre les autres ;

(9) *Estimant* que les droits culturels, tels qu'énoncés dans la présente Déclaration, sont actuellement reconnus de façon dispersée dans un grand nombre d'instruments relatifs aux droits de l'homme, et qu'il importe de les rassembler pour en assurer la visibilité et la cohérence et en favoriser l'effectivité ; nous présentons aux acteurs des trois secteurs, public (les États et leurs institutions), civil (les Organisations non gouvernementales et autres associations et institutions à but non lucratif) et privé (les entreprises), cette Déclaration des droits culturels, en vue de favoriser leur reconnaissance et leur mise en œuvre, à la fois aux niveaux local, national, régional et universel.

Article 1 (principes fondamentaux)

Les droits énoncés dans la présente Déclaration sont essentiels à la dignité humaine ; à ce titre, ils font partie intégrante des droits de l'homme et doivent être interprétés selon les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance. En conséquence :

a. ces droits sont garantis sans discrimination fondée notamment sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, la conviction, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'origine ou la condition sociale, la naissance ou toute autre situation à partir de laquelle la personne compose son identité culturelle ;

b. nul ne doit souffrir ou être discriminé en aucune façon du fait qu'il exerce, ou n'exerce pas, les droits énoncés dans la présente déclaration ;

c. nul ne peut invoquer ces droits pour porter atteinte à un autre droit reconnu dans la Déclaration universelle ou dans les autres instruments relatifs aux droits de l'homme ;

d. l'exercice de ces droits ne peut subir d'autres limitations que celles prévues dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ; aucune disposition de la présente Déclaration ne peut porter atteinte aux droits plus favorables accordés en vertu de la législation et de la pratique d'un État ou du droit international ;

e. la mise en œuvre effective d'un droit de l'homme implique la prise en compte de son adéquation culturelle, dans le cadre des principes fondamentaux ci-dessus énumérés.

Article 2 (définitions)

Aux fins de la présente déclaration,

a. le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;

- b.** l'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ;
- c.** par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

Article 3 (identité et patrimoine culturels)

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit :

- a.** de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ;
- b.** de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité ; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine ;
- c.** d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures.

Article 4 (référence à des communautés culturelles)

- a.** Toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix ;
- b.** Nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré.

Article 5 (accès et participation à la vie culturelle)

- a.** Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.
- b.** Ce droit comprend notamment :
 - la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ;
 - la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services ;

- la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ;
- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.

Article 6 (éducation et formation)

Dans le cadre général du droit à l'éducation, toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle ; ce droit comprend en particulier :

- a.** la connaissance et l'apprentissage des droits de l'homme ;
- b.** la liberté de donner et de recevoir un enseignement de et dans sa langue et d'autres langues, de même qu'un savoir relatif à sa culture et aux autres cultures ;
- c.** la liberté des parents de faire assurer l'éducation morale et religieuse de leurs enfants conformément à leurs propres convictions et dans le respect de la liberté de pensée, de conscience et de religion reconnue à l'enfant selon ses capacités ;
- d.** la liberté de créer, de diriger et d'accéder à des institutions éducatives autres que celles des pouvoirs publics, à condition que les normes et principes internationaux reconnus en matière d'éducation soient respectés et que ces institutions soient conformes aux règles minimales prescrites par l'État.

Article 7 (communication et information)

Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris artistique, des libertés d'opinion et d'information, et du respect de la diversité culturelle, toute personne, seule ou en commun, a droit à une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle ; ce droit, qui s'exerce sans considération de frontières, comprend notamment :

- a.** la liberté de rechercher, de recevoir et de transmettre les informations ;
- b.** le droit de participer à une information pluraliste, dans la ou les langues de son choix, de contribuer à sa production ou à sa diffusion au travers de toutes les technologies de l'information et de la communication ;
- c.** le droit de répondre aux informations erronées sur les cultures, dans le respect des droits énoncés dans la présente déclaration.

Article 8 (coopération culturelle)

Toute personne, seule ou en commun, a le droit de participer selon des procédures démocratiques :

- a. au développement culturel des communautés dont elle est membre ;
- b. à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels ;
- c. au développement de la coopération culturelle à ses différents niveaux.

Article 9 (principes de gouvernance démocratique)

Le respect, la protection et la mise en œuvre des droits énoncés dans la présente déclaration impliquent des obligations pour toute personne et toute collectivité ; les acteurs culturels des trois secteurs, public, privé ou civil, ont notamment la responsabilité dans le cadre d'une gouvernance démocratique d'interagir et au besoin de prendre des initiatives pour :

- a. veiller au respect des droits culturels et développer des modes de concertation et de participation afin d'en assurer la réalisation, en particulier pour les personnes les plus défavorisées en raison de leur situation sociale ou de leur appartenance à une minorité ;
- b. assurer notamment l'exercice interactif du droit à une information adéquate, de façon à ce que les droits culturels puissent être pris en compte par tous les acteurs dans la vie sociale, économique et politique ;
- c. former leurs personnels et sensibiliser leurs publics à la compréhension et au respect de l'ensemble des droits de l'homme et notamment des droits culturels ;
- d. identifier et prendre en compte la dimension culturelle de tous les droits de l'homme, afin d'enrichir l'universalité par la diversité et de favoriser l'appropriation de ces droits par toute personne, seule ou en commun.

Article 10 (insertion dans l'économie)

Les acteurs publics, privés et civils doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques :

- a. veiller à ce que les biens et services culturels, porteurs de valeur, d'identité et de sens, ainsi que tous les autres biens dans la mesure où ils ont une influence significative sur les modes de vie et autres expressions culturelles, soient conçus, produits et utilisés de façon à ne pas porter atteinte aux droits énoncés dans la présente déclaration ;

- b. considérer que la compatibilité culturelle des biens et services est souvent déterminante pour les personnes en situation défavorisée du fait de leur pauvreté, de leur isolement ou de leur appartenance à un groupe discriminé.

Article 11 (responsabilité des acteurs publics)

Les États et les divers acteurs publics doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques :

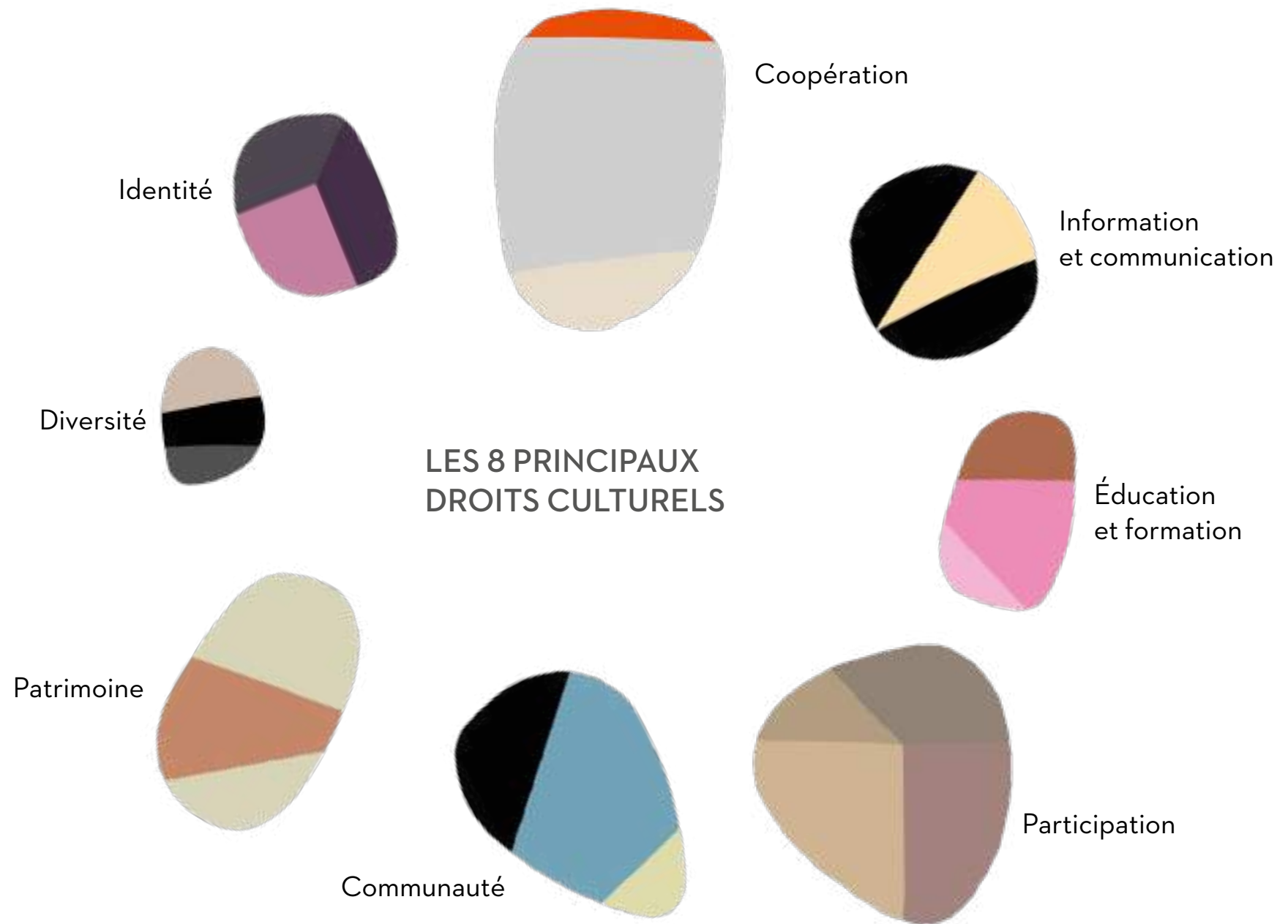
- a. intégrer dans leurs législations et leurs pratiques nationales les droits reconnus dans la présente déclaration ;
- b. respecter, protéger et réaliser les droits énoncés dans la présente déclaration dans des conditions d'égalité, et consacrer au maximum leurs ressources disponibles en vue d'en assurer le plein exercice ;
- c. assurer à toute personne, seule ou en commun, invoquant la violation de droits culturels l'accès à des recours effectifs, notamment juridictionnels ;
- d. renforcer les moyens de la coopération internationale nécessaires à cette mise en œuvre et notamment intensifier leur interaction au sein des organisations internationales compétentes.

Article 12 (responsabilité des Organisations internationales)

Les Organisations internationales doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques :

- a. assurer dans l'ensemble de leurs activités la prise en compte systématique des droits culturels et de la dimension culturelle des autres droits de l'homme ;
- b. veiller à leur insertion cohérente et progressive dans tous les instruments pertinents et leurs mécanismes de contrôle ;
- c. contribuer au développement de mécanismes communs d'évaluation et de contrôle transparents et effectifs.

Adoptée à Fribourg, le 7 mai 2007, par l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg



DROITS CULTURELS

Exemples de questions à se poser dans une analyse de cas

CHOISIR ET RESPECTER SON IDENTITÉ CULTURELLE*

Article 3a de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique est discriminante ?
- Permet-elle aux personnes impliquées de choisir et d'agir en fonction de leurs valeurs propres ?
- Comment la pratique décrite favorise l'expression singulière des personnes impliquées (qu'elles soient seules ou en commun) ?
- Quels sont les freins à l'expression des personnes ? Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures

CONNAÎTRE ET VOIR RESPECTER SA PROPRE CULTURE, AINSI QUE D'AUTRES CULTURES

Article 3b de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique valorise la diversité culturelle* et comment ?
- Comment la pratique décrite permet aux personnes d'aller plus loin dans la connaissance de leur propre culture et de la culture des autres ?
- Est-ce que la pratique « fige » ou « caricature » les cultures en présence ?
- Est-ce qu'elle permet le croisement des savoirs (entre les personnes, les disciplines, etc.) ?

ACCÉDER AUX PATRIMOINES CULTURELS

Article 3c de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que la pratique donne accès à des ressources patrimoniales (œuvres, institutions, etc.) ?
- La pratique présuppose-t-elle d'emblée ce qui relève ou non du patrimoine ?
- Quels efforts sont faits pour faciliter l'accès (physique, cognitif, culturel) et la participation à ces ressources patrimoniales ?
- Est-ce que les « codes » (linguistiques, comportementaux) liés aux ressources présentées sont explicités ?
- Comment la pratique favorise-t-elle un « faire patrimoine » par les acteurs • Comment la dimension historique de la pratique est-elle prise en compte ?

SE RÉFÉRER OU NON À UNE COMMUNAUTÉ CULTURELLE*

Article 4 de la Déclaration de Fribourg

- Comment la pratique prend-elle en compte les communautés choisies des personnes impliquées (famille, communauté professionnelle, de valeurs, etc.) ?
- Quelles sont les communautés en présence dans la pratique décrite ?
- Comment ai-je travaillé pour les identifier ?
- Encourage-t-elle la création de sens commun autour, par exemple, d'une histoire ou d'un territoire ?
- Permet-elle la comparaison interculturelle entre des communautés existantes ? Leur critique respectueuse ?
- Favorise-t-elle le choix d'une ou de plusieurs appartenances ?
- Comment la pratique décrite œuvre à une dynamique de composition et recomposition en communauté ?

PARTICIPER* À LA VIE CULTURELLE

Article 5 de la Déclaration de Fribourg

- Quelles sont les possibilités pour les diverses parties prenantes d'apporter des suggestions/contributions dans la pratique ?
- Les acteurs peuvent-ils participer* à la définition du cadre de la pratique décrite ?
- Dans la pratique décrite est-il prévu des espaces pour la prise de décision ?
- Quelle mise en responsabilité des personnes dans la pratique décrite ?
- Comment la pratique prend-elle en compte la diversité linguistique des traditions ?
- Comment la pratique favorise-t-elle le développement d'espaces publics de participation, de rencontres, d'échanges, de contributions aux débats publics ?
- Comment avons-nous reconnu et partagé les droits d'auteurs de la création commune qui émane du projet ? S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles

S'ÉDUIQUER ET SE FORMER, ÉDUIQUER ET FORMER DANS LE RESPECT DES IDENTITÉS CULTURELLES

Article 6 de la Déclaration de Fribourg

- Est-ce que chacun des acteurs est considéré comme porteur de savoirs à transmettre à d'autres ?
- Quels sont les canaux de transmission de savoirs ?
- Comment favorise-t-elle le développement et l'échange des savoirs ?
- Permet-elle de questionner, revoir, améliorer les connaissances sur certains patrimoines ?
- Est-ce que le programme pourrait permettre l'insertion d'un stagiaire (jeune en formation ou personne en recherche d'emploi) ?
- Quels liens sont faits entre les savoirs formels et informels ?

PARTICIPER* À UNE INFORMATION ADÉQUATE (S'INFORMER ET INFORMER)

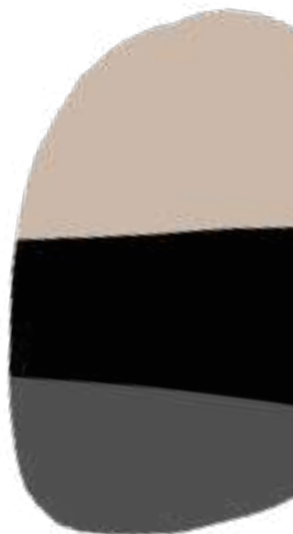
Article 7 de la Déclaration de Fribourg

- Quels sont les canaux et supports que nous avons utilisés pour faire connaître le projet ? Qui peut y participer* ?
- La pratique permet-elle aux personnes de développer les capacités de mieux s'informer par la suite ? D'informer les autres ?
- Est-ce que les acteurs sont en mesure de corriger les informations erronées qui les concernent ?
- Comment se fait le partage de l'information sur le processus de mise en place de l'action avec les participants ?
- Les personnes impliquées dans la pratique participent-elles aussi à son évaluation ? Peuvent-elles transmettre des propositions ?
- Qui accède à l'information produite dans le cadre de l'action après sa fin ?

PARTICIPER* AU DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIONS CULTURELLES

Article 8 de la Déclaration de Fribourg

- Comment les différents partenaires impliqués collaborent-ils ? Quels processus de consultation avons-nous mis en place et à quel(s) moment(s) dans la démarche ?
- Est-ce que la pratique permet de renforcer la coopération entre les partenaires impliqués et comment ?
- Quelles sont les contributions apportées par les différents partenaires ?
- Comment la gouvernance de la pratique développe-t-elle la coresponsabilité entre les partenaires ?
- Quels sont les acteurs absents ?
- La pratique permet-elle de mettre à jour la nécessité de s'ouvrir à d'autres types de collaborations ?



LES PARTICIPANTS À LA DÉMARCHE ET AUX DIFFÉRENTS ATELIERS

Christine Bachelez, chargée des partenariats régionaux, Centre culturel international de Cerisy-la-Salle

Pascal Banning, responsable des relations avec le public, référent PNR & festival ADO, Le Préau, Centre dramatique national de Vire

Catherine Barbey, directrice de la dynamisation territoriale et touristique, Saint-Lô Agglo

Rozenn Batra, responsable des industries culturelles, mission d'ingénierie et grands projets, Région Normandie

Vincent Bellanger, artiste indépendant et enseignant à l'ESAM Caen/Cherbourg

Véronique Bidan, chef de projets, Manche Numérique

Cécile Binet, conseillère musées (départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne), Direction régionale des affaires culturelles

Pauline Bindet, chargée de communication/programmation, festival Jazz en baie

Frédéric Blanche, responsable logistique et de territoire, Bibliothèque départementale de la Manche, conseil départemental de la Manche

Nicolas Bodin, coordinateur du réseau des bibliothèques Coutances Mer et Bocage

Marie-Hélène Bonnot, directrice des affaires culturelles, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie

Anne-Marie Bossard, en charge des actions éducatives, réseau des sites et musées, Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Isabelle Brouard, assistante de service social, Territoire de solidarité des Marais du Cotentin, conseil départemental de la Manche

Catherine Brunaud-Rhyn, vice-présidente du conseil départemental de la Manche, déléguée à la culture

Jean-Philippe Burnel, artiste et secrétaire de l'association 3Angles, Cherbourg-en-Cotentin

Vincent Carabeufs, référent de secteur Mont-Saint-Michel - Normandie, Bibliothèque départementale de la Manche, conseil départemental de la Manche

Émilie Constantin, médiatrice culturelle, service culturel commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville, Cherbourg-en-Cotentin

Marie-Claude Corbin, maire de la Mouche et membre de l'association Culture en pays hayland, La Haye-Pesnel

Michel Couillard, maire délégué d'Angoville-sur-Ay

Sylvie Coulot, responsable site Tatihou, Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Claire Crosville, bibliothécaire, Bibliothèque départementale Manche, conseil départemental de la Manche

Yvon Davy, musicien, association La Loure, Saint-Germain-de-Tallevende

Hervé Dez, photographe, association Tulipe mobile, Hauteville-sur-Mer

Jenny Dromain, responsable de la dynamisation culturelle en milieu rural, Saint-Lô Agglo

Éric Dujardin, directeur du Développement Durable des Territoires, conseil départemental de la Manche

Isabelle Duvail, chargée de développement culturel, communauté de communes de la région de Blain (44)

Clément Falce, administrateur de La Brèche, Pôle National des Arts du Cirque de Basse-Normandie, Cherbourg-en-Cotentin

Marie-Pierre Fauvel, vice-présidente de la Manche déléguée aux sports

Pablo Fernandez, photographe, association Tulipe mobile, Hauteville-sur-Mer

Clarisse Folliot, stagiaire, Abbaye d'Hambye, Direction des sites et musées, conseil départemental de la Manche

Georges Fleury, président de l'école de musique de Bricquebec

Valérie Francisque, artiste peintre et plasticienne, mairie déléguée d'Équeurdreville-Hainneville, Cherbourg-en-Cotentin

Tom Gachet, étudiant université Paris-Sorbonne

Brigitte Galbrun, conservatrice des antiquités et objets d'art, Direction patrimoine et musées, conseil départemental de la Manche

Christiane Gervaise, artiste peintre, Chaulieu

Adeline Gorrégues, référent autonomie, Territoire de solidarité des Marais du Cotentin, conseil départemental de la Manche

Sylvie Gosselin, adjointe au maire en charge de la culture, Brix

Marc Gourreau, directeur de l'Archipel, scène conventionnée, Granville

Aurélie Groualle-Ernault, assistante médico-sociale, Territoire de solidarité du Coutançais, conseil départemental de la Manche

Séverine Guillotte, responsable du service réseau des sites & musées, Direction des sites et musées, conseil départemental de la Manche

Emmanuelle Guillou, agent administratif, Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Yannig Hascoët, coordinateur du réseau des bibliothèques Granville Terre et Mer, communauté de communes Granville Terre et Mer

Adèle Hébert, responsable du territoire de lecture publique Nord Cotentin et de la formation, Bibliothèque départementale de la Manche, conseil départemental de la Manche

Daniel Hélaine, vice-président de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, en charge de la culture

Roselyne Hervieu, assistante de service social, Territoire de solidarité des Marais du Cotentin, conseil départemental de la Manche

Marie-Pascale Houben, adjointe en charge de la médiathèque, mairie de Canisy

Nicolas Huart, responsable de la création et de l'action culturelle, conseil départemental de la Manche

Jean-Luc Hubert, directeur de l'École intercommunale de musique de Granville Terre et Mer

Stéphanie Huguet, chargée des enseignements et des pratiques artistiques en amateur, Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Nadia Inoubli, conseillère action culturelle, milieu scolaire et universitaire - Éducation populaire numérique, Direction régionale des affaires culturelles Normandie

Agnès Jugé, agent de développement local, Territoire de solidarité de la Baie du Mont-Saint-Michel, conseil départemental de la Manche

Virginie Ladurée, assistante culturelle, Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Soizick Laire, coordinatrice de la promotion culturelle, Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Marie-Odile Lauranson, première adjointe, mairie de Villedieu-les-Poêles - Rouffigny

Maryse Le Goff, conseillère départementale en charge des enseignements artistiques et pratiques amateurs, conseil départemental de la Manche

Gildas Le Guen, responsable du Musée de Ger, Direction des sites & musées, conseil départemental de la Manche

Julien Lebrun, auteur, association Les Chiens Rouges, Anneville-en-Saire

Pascal Leconte, maire de la commune d'Audouville-le-Hubert

Josette Leduc, adjointe en charge de la culture, mairie de Coutances

Christelle Legast, agent administratif, Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Françoise Legriffon, présidente de l'association culturelle de Valognes pour Les Concerts en Valognais

Christian Lemasson, maire adjoint de Champeaux

François Lemonnier, metteur en scène (regard extérieur pour les résidences d'artistes) Association Musique Expérience, Ducey

Fabienne Lerable, assistante culturelle, en charge de la programmation culturelle et de la coordination du projet La Manche met les Villes en scène, Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Franck L'Orphelin, coordinateur Les Saltimbrés, Agneaux

Laurence Loyer-Camebourg, directrice de la Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Pierre-Olivier Madelaine, administrateur ROC en Baie, festival Papillons de Nuit, Saint-Laurent-de-Cuves

Élisabeth Marie, conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art, Direction des sites et musées, conseil départemental de la Manche



Françoise Marie, assistante de direction, Délégation à la culture, conseil départemental de la Manche

Marie-Paule Martin, assistante sociale polyvalente de secteur, Territoire de solidarité du Coutançais, conseil départemental de la Manche

Nicole Mathieu, directeur de recherche émérite au CNRS, Paris 1

Mathilde Meriel, photographe, Granville

Sabine Métral, responsable de la Bibliothèque départementale de la Manche, conseil départemental de la Manche

Stella Moizo, référente collègue, Direction des collèges, jeunesse et sports, conseil départemental de la Manche

Jane Motin, artiste plasticienne, Saint-Lô

Isiah Morice, coordinateur, festival Chauffer dans la noirceur

Anne-Marie Mouchel, adjointe déléguée à la culture de 2001 à 2008, mairie de Valognes

Nicolas Rivals, co-directeur de la compagnie Dodeka, Coutances

Sandrine Nobileau, comédienne, Toutito Teatro et collectif La Cherche, Cherbourg-en-Cotentin

Jessie Orvain, vice-présidente en charge de la culture, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie

Marie-Pierre Osmont, responsable Abbaye de Hambye, Direction des sites et musées, conseil départemental de la Manche

Florent Padelou, régisseur général, Cherbourg

Gilles Perrotte, adjoint à la culture, commune de Saint-Lô

Valérie Poignant, responsable médiathèque de Denneville

Elodie Ponthou, référente Insertion et Emploi - Territoire de solidarité de Cherbourg-Hague, Direction de l'insertion, conseil départemental de la Manche

Sandra Poulain-Stein, chef de projet éditions, Direction de la communication, conseil départemental de la Manche

Pascal Prieur, Directeur Musique experience, Ducey

Isabelle Quantin, co-directrice compagnie Dodeka, Coutances

Philippine Recoura, responsable accompagnement et booking d'artistes atypiques et brûlants Label Tour2Chauffe/ Association Chauffer dans la noirceur, Montmartin-sur-Mer

Catherine Refflé, directrice de projets, Direction régionale des affaires culturelles Normandie

Nicolas Rivals, co-directeur, dramaturge compagnie Dodeka, Coutances

Florence Ropars, administration et relations partenaires, Archipel, scène conventionnée de Granville

François Rousseau, conseiller départemental de la Manche, canton des Pieux

Emilie Roustiau, responsable du service culturel, communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Yves Simon, élu commune de Cerisy-la-Salle

Alain Talon, directeur du patrimoine et des musées, conseil départemental de la Manche

Claire Tangy, responsable de l'Artothèque, Espaces d'art contemporain, Caen

Yannec Tomada, artiste plasticien sculpteur, Granville

Laurence Varin, directrice de l'office culturel, commune de Saint-Pair-sur-Mer

Léa Velasco, coordinatrice de l'éveil culturel et festival Passeurs de mots, mairie déléguée d'Équeurdreville-Hainneville, Cherbourg-en-Cotentin

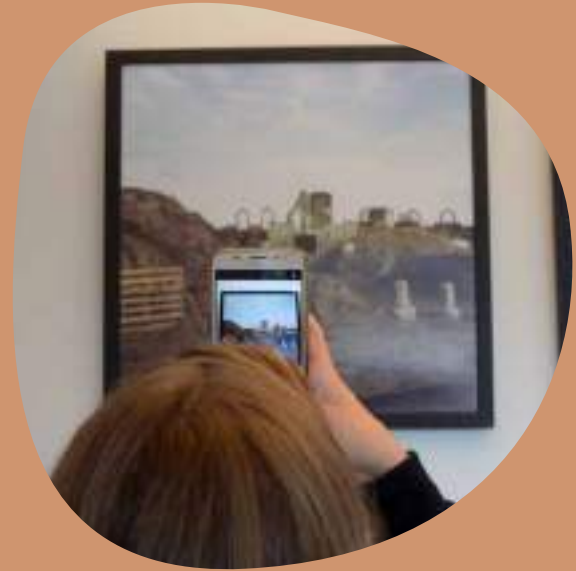
Rémy Zampettis, chef de service accueils de jour : Saint-Lô, Foyer occupationnel d'accueil, Maison d'accueil spécialisée, Temps partagé ; Coutances Foyer occupationnel d'accueil, Maison d'accueil spécialisée, Temps partagé, APEI Centre-Manche

LES CAS D'ÉCOLE QUI ONT NOURRI CE PROJET

01 : Le devenir des églises rurales de la Manche / François Toumit, Alain Talon
02 : Accueil des personnes à mobilité réduite au festival des Traversées Tatihou / Françoise Thomas
03 : Évaluation du dispositif des classes d'écocitoyenneté / Aurélie Lechevallier
04 : Lire des livres aux tout-petits dans les centres médico-sociaux / Benoît Groud, Valérie Guittard
05 : Action des Portes du Temps à Tatihou / Sylvie Coulot
06 : Faciliter l'accès aux sites et musées pour les usagers des territoires de solidarité / Sylvie Coulot, Frédérique Bonnel
07 : Salon du patrimoine manchois / François Toumit
08 : Les amis des sites et musées manchois / Séverine Guillotte
09 : Schéma départemental des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur / Stéphanie Huguet, Nicolas Huart
10 : Intégrer le patrimoine bâti dans le développement des territoires / François Toumit
11 : Rout'Art50, portes ouvertes des ateliers d'artistes de la Manche / Virginie Ladurée
12 : Éveil culturel de l'agglomération cherbourgeoise : une programmation de spectacles vivants pour les 0-3 ans / Frédérique Bonnel, Nicolas Huart
13 : Les projets de territoire de solidarité / Christine Bachelez
14 : Grand Départ du Tour de France 2016 : événement national, identité départementale / Alexandra Durand, Audrey Paulmier
15 : TacTIC - Les TIC, c'est bien si elles sont utilisées avec Tact / Pierre Avoine
16 : « PactMI21 » - Pour une Adaptation des Conditions de Travail, vers un Management Implicatif du XXI^e siècle et solidaire / Pierre Avoine
17 : Action de prévention des addictions et comportements à risque au festival Papillons de Nuit / Philippe Alan, Agnès Jugé, Marjorie Stéphan, Céline Morales, Marie-Line Baurens
18 : Holloway - Jean, 15 ans en 44 / Nicolas Huart
19 : Mise en place d'un festival de la jeunesse / Delphine Pétron, Sandrine Lemarigner
20 : Offrir des visites adaptées aux personnes en situation de handicap mental à l'Abbaye d'Hambye / Rémy Zampetis, Virginie Guillotin, Anne-Marie Bossard
21 : L'accompagnement personnalisé en milieu naturel / Cédric Dolet, Perrine Courbaron

22 : Projet de création photographique et action culturelle « Qu'on est loin des Amériques » / Hervé Dez
23 : Le Préau dans le bocage / Pascal Banning, Yannig Hascoët, Yannec Tomada, Gildas Le Guen, Nicolas Huart
24 : *Manche mag'*, le magazine de la collectivité / Sandra Poulain-Stein
25 : L'appel à projets Culture en collège / Stéphanie Huguet, Claire Crosville, Anne-Marie Brossard, Virginie Halley, Stella Moizo
26 : Les Master-Class - Concerts en Valognais / Françoise Legriffon, Élisabeth Marie, Marie-Paule Martin, Virginie Ladurée
27 : L'accueil à la Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM) des équipes des bibliothèques pour le choix des collections / Sabine Métral
28 : Aménagement culturel d'un territoire sur le spectacle vivant / Florence Ropars, Marc Gourreau
29 : Mise en place de « Boîte à lire » dans le territoire de Coutances Mer et Bocage / Josette Leduc, Daniel Hélaïne, Nicolas Bodin
30 : Le Mur de Cherbourg - Projet de street art / Jean-Philippe Burnel
31 : Accompagnement des familles au festival Hétérokids / Isabelle Brouard, Roselyne Hervieu
32 : Projet de création d'un CUI 7h - groupe culture en centre médico-social / Élodie Ponthou
33 : Neuf petites filles - création théâtre participatif / Isabelle Quantin
34 : Pass Solidaire Villes en Scène : Accompagnement social / Adeline Gorrégues, Isabelle Brouard, Roselyne Hervieu, Alhousseyny N'Diaye, Fabienne Lerable, Nicolas Huart
35 : Cirque et patrimoine, diffusion de spectacles au sein de lieux de patrimoines : l'exemple du Mont-Saint-Michel / Clément Falce, Lise Hoez-Gwezennec
36 : La bataille d'Eskandar au Teilleul / Pascal Banning
37 : Exposition « Pointillés de vie » / Valérie Francisque
38 : Accompagnement de groupes musicaux amateurs / Véronique Gayet
39 : Festival Second Geste, festival des arts du cirque / Laurence Varin-Auguste
40 : La place et le rôle des bénévoles dans le festival Les traversées Tatihou / Virginie Ladurée
41 : Exposition à l'Usine Utopik : La ronde - l'inoubliable joie de vivre / Nicole Mathieu
42 : Relais culturel du Pays de la Baie - Musique Expérience / Lemonnier François







GLOSSAIRE



Acteur (agent)

Toute personne individuelle est sujet de droit, de libertés et de responsabilités en matière de droits de l'homme. Mais elle peut mettre en commun l'exercice de ces droits, libertés et responsabilités. L'acteur individuel ou collectif ainsi organisé peut être de trois natures : privée (entreprise), publique (organe public), civile (ONG, association sans but lucratif) ; il est en outre souvent mixte.

Action (ou organisation) communautaire

L'action communautaire désigne toute initiative issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (géographique, locale, régionale, nationale, d'intérêts, d'identités, etc.) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun. Elle poursuit des objectifs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, de répartition plus juste des richesses, d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les peuples. Ces actions sont menées avec un souci d'éducation et de fonctionnement démocratique, afin de favoriser l'autonomie des personnes et des communautés (*empowerment*). (*La pratique de l'action communautaire*, PUQ, 2009, p. 4)

Appropriation – approprié

Dire que quelque chose est « approprié » ou non est à prendre au double sens de l'adjectif : en son sens logique, d'adéquation ou d'ajustement à la situation ; en son sens actif, lorsque les acteurs se l'approprient, c'est-à-dire le reconnaissent, le choisissent et s'efforcent de le réaliser.

Assignation

Attribuer ou prescrire plus ou moins impérativement à quelqu'un, à un groupe, ce qui lui est destiné ou le concerne. Cataloguer quelqu'un par une caractéristique réelle ou inventée, c'est porter atteinte à son droit à vivre de façon libre et complexe son processus d'identification. Cela ouvre la voie à une discrimination.

Au regard des droits culturels

Ce regard est personnaliste et s'oppose à tout essentialisme des cultures. Il part de l'expérience que la diversité culturelle est d'abord celle des personnes,

et que chacun a le droit, la liberté et la responsabilité d'avoir accès à des ressources culturelles diverses et de qualité, afin de vivre tout au long de sa vie son identité comme un processus riche et librement choisi.

Commun(s) / Bien commun(s)

Un bien est commun lorsqu'il est à la fois propre à chacun et commun à tous, impliquant la responsabilité de tous. Le bien commun désigne :

- la dignité fondamentale, propre à chaque personne ; cette dignité est à la fois propre et commune car elle relève de l'universel en ce qu'elle ne peut s'exercer que dans la reconnaissance mutuelle ;
- l'équilibre dynamique des grands systèmes (culturels, écologiques, économiques, politiques et sociaux), avec les ressources qu'ils développent et qui les constituent, est un bien nécessaire au respect de la dignité de chacun ;
- la gouvernance politique elle-même, en tant que culture démocratique partagée.

Au regard des droits culturels, ce sont les personnes et les communautés qui définissent ensemble quels sont les biens communs qu'elles souhaitent préserver et créer. Ainsi, le travail sur les biens communs devient un travail sur le bien commun, il se réalise autour des valeurs partagées par un groupe de personnes. Il mène à la création de nouvelles formes d'institutions et pousse chacun à une redéfinition du rôle qu'il joue dans ce travail de construction démocratique.

Communautarisme

Le communautarisme est une collectivisation des droits. Cette position place les droits collectifs au même niveau que les droits individuels, si ce n'est à un niveau supérieur. Les libertés individuelles sont alors niées. Les communautarismes sont divers : ils proviennent de communautés culturelles repliées sur elles-mêmes, mais cela peut venir aussi de l'État, ou d'une collectivité publique lorsque celle-ci impose une vision culturelle fermée, ignorante, et donc peu respectueuse de la diversité.

La peur des communautarismes ne doit pas faire oublier que l'individu ne peut vivre seul et qu'il a le droit de choisir de se référer ou non à telle et telle communauté et de les quitter. Une communauté prend de nombreuses formes : familiale, professionnelle, linguistique, religieuse, artistique, savante, de loisirs, mais aussi politique ; une commune est une communauté politique qui a son histoire et sa culture, plus ou moins hospitalière. Sans communautés libres et

diverses, il ne peut y avoir d'expériences culturelles communes. Une personne peut se référer à plusieurs communautés culturelles à la fois. Cette diversité de références est une condition de la richesse d'un milieu culturel. (*Du droit à la culture aux droits culturels, une première année d'observation et d'évaluation des politiques publiques départementales au regard des droits culturels*, Paideia, 2013, p. 93)

Communauté culturelle

Par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer. (art. 2, Les droits culturels, Déclaration de Fribourg, 2007)

Communauté patrimoniale

Une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel* qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures. (art. 2, Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Convention de Faro, 2005)

Création participative / partagée

Une création participative ou partagée est un acte qui inclut dans son processus (de l'idée à la réalisation d'une œuvre et à sa diffusion) la participation des personnes qui ont contribué à une partie du processus.

Culturalisme

Le culturalisme (ou « essentialisme des cultures ») consiste à penser que les cultures forment des totalités plus ou moins homogènes, au sein desquelles les individus évoluent de façon très conditionnée. Une approche par les droits culturels replace au contraire les libertés personnelles et collectives au centre. Au lieu de « cultures » dont les contours sont impossibles à définir, on préfère

parler de « milieux culturels » évolutifs et intégrant bien des diversités. (*Du droit à la culture aux droits culturels, une première année d'observation et d'évaluation des politiques publiques départementales au regard des droits culturels*, Paideia, 2013, p. 93)

Culture

Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. (art. 2, Les droits culturels, Déclaration de Fribourg, 2007)

Droits culturels

Les droits culturels, parties intégrantes des droits de l'homme, désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité, ce qui suppose la possibilité d'accéder, de pratiquer et de contribuer à une diversité de références et ressources culturelles de qualité, qui sont nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création. Ils constituent les capacités de lier les personnes à une diversité de savoirs portés par d'autres personnes, des institutions ou déposés dans des objets. Autrement dit, ils rendent chacun capable de puiser dans les œuvres comme en autant de références qui sont des ressources indispensables à son développement.¹

Dimension culturelle des autres droits de l'homme

La dimension culturelle d'un droit n'est pas une relativisation mais une valeur ajoutée : le droit, ainsi que les libertés et les responsabilités qui y sont associées, est compris en relation avec les situations particulières, dans une logique d'éclairage mutuel et pas seulement d'adaptation. Cela permet de puiser dans les ressources culturelles, au besoin d'aller en chercher d'autres. Le droit à une alimentation adéquate, par exemple, signifie du point de vue culturel la

¹ Pour une présentation de huit droits culturels, voir la Déclaration des droits culturels, dite « Déclaration de Fribourg ».



considération des valeurs symboliques, spirituelles et sociales de la nourriture : une proximité aux minéraux, végétaux et animaux qui est lieu de communication et de communion entre les personnes qui participent aux repas, mais aussi à la production, à la distribution et à la préparation de la nourriture.

Diversité culturelle

La diversité culturelle est un défi auquel on répond trop souvent par le « dialogue des cultures ». Questionner ces essentialismes nous oblige à reconnaître une diversité de diversités culturelles. Même lorsqu'on la définit en diversité ethnique, nationale, religieuse ou artistique, on oublie que les diversités internes à chacune d'entre elles sont souvent plus importantes que ce qui les distingue. Le processus ordinaire consiste à ne considérer qu'une diversité réduite, ou simplifiée, entre des totalités considérées comme homogènes. On reste en mondes clos, au niveau d'un mixte entre tolérance et incompréhension. En réalité, la diversité se décline d'abord au cœur des personnes et entre elles, au cœur des disciplines ou domaines culturels et entre eux, au cœur des milieux culturels et entre eux. Nous pouvons ainsi parler de diversité interne et externe.

Droits humains, ou droits de l'homme

« Les droits de l'homme sont des droits dont disposent toutes les personnes, en vertu de leur condition humaine, pour vivre libres et dans la dignité. Ces droits confèrent à chacun des créances morales sur le comportement des autres individus, ainsi que sur la structure des dispositifs sociaux. Ils sont universels, inaliénables et indivisibles. » (Programme des Nations unies pour le Développement, Rapport sur le développement humain 2000, p.16). Du point de vue du droit positif, ce sont les droits universels, indivisibles et interdépendants reconnus dans des instruments juridiques internationaux et / ou nationaux.

Éthique

« L'éthique est la visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes. » (Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, 1990, 257-8 et 202). Cette visée implique une responsabilité à l'égard des valeurs qui ne peut se construire que par l'interaction entre personnes et institutions, en valorisant la diversité des savoirs et des positions. Il s'agit de faire face à une responsabilité dont il est difficile d'établir les limites dans une situation complexe.

Interacteur

Tout acteur (ou groupe d'acteurs) dont le fonctionnement ne peut être compris indépendamment d'autres acteurs dans un système d'interactions

Fab Lab

Un Fab Lab (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public, où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Un Fab Lab s'adresse à toutes personnes voulant passer plus rapidement de la phase de concept à celle de prototypage, de la phase de prototypage à celle de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement. Il regroupe différents métiers, populations et tranches d'âge. Il constitue aussi un espace de rencontres et de créations collaboratives, qui permet, entre autres, de fabriquer des objets uniques (objets décoratifs, de remplacement, prothèses, orthèses, outils...), mais aussi de transformer ou réparer des objets de la vie courante. Pour être appelé Fab Lab, un atelier de fabrication doit respecter la charte des Fab Labs mise en place par le *Massachusetts Institute of Technology* (MIT). (<http://carrefour-numerique.cite-sciences.fr/fablab/wiki/doku.php?id=charte>)

Fondamentalisme

Tous les fondamentalismes, qu'ils soient politiques, religieux ou scientifiques, ont pour caractéristique commune de nier voire détruire tout espace d'interprétation des savoirs, quel qu'il soit. Les fondamentalismes ne tolèrent aucun écart à la ligne déterminée. Tous les aspects de la vie sont régentés par des règles, qui permettent de déterminer le droit à la vie, la répudiation ou la mort. Les fondamentalismes empêchent voire anéantissent toutes les libertés (de conscience, d'expression, d'association, de modes de vie, etc.) et par là même les capacités des personnes à être libres.

Gouvernance démocratique

À la différence du gouvernement, qui désigne généralement l'action d'un organe directeur sur une institution, la gouvernance signifie l'action du système tout entier sur lui-même ; le rapport gouvernants / gouvernés est remplacé par l'interaction des acteurs individuels et institutionnels qui ont en partage la

responsabilité du bien commun. La gouvernance traverse les différents acteurs (gouvernance publique, gouvernance d'un système social, gouvernance d'entreprise, d'association, de projet de développement, ...). Une gouvernance est démocratique dans la mesure où elle assure l'interaction des acteurs - individuels et collectifs - avec une volonté politique commune constamment évaluée au sein de l'espace public et orientée vers le développement de l'ensemble des droits humains.

Identité culturelle

L'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité (art. 2, Les droits culturels, Déclaration de Fribourg, 2007).

Indicateurs de connexion

Par les indicateurs de connexion, il ne s'agit pas de chercher « l'hyper-connectivité », mais seulement les connexions les plus adéquates, celles qui permettent aux acteurs de mettre ensemble leurs capacités, pour répondre aux droits et libertés des habitants, et favoriser leurs responsabilités. Les connexions cherchées sont de nature systémique. Elles permettent de développer des synergies* puisant au cœur de la mission de chaque acteur et des spécificités de chaque domaine. 6 connexions sont identifiées : inter-acteurs, inter-disciplines, inter-temps, inter-lieux, inter-économies et inter-publics. (*Itinéraires, du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie*. Paideia, 2015, p. 58)

Intersectionnalité

L'intersectionnalité étudie les formes de domination et de discrimination non pas séparément, mais dans les liens qui se nouent entre elles, en partant du principe que le racisme, le sexisme, l'homophobie et autres phobies, ou encore les rapports de domination entre catégories sociales, ne peuvent pas être entièrement expliqués s'ils sont étudiés séparément les uns des autres. L'intersectionnalité entreprend donc d'étudier les intersections entre ces différents phénomènes. (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Intersectionnalité>)

Laïcité

La laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, ou d'en changer. Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi celle vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses (...) La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public. (Qu'est-ce que la laïcité ?, Observatoire de la laïcité, <http://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>)

Médiation culturelle

La médiation désigne l'intervention d'un tiers pour faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations. Ce tiers neutre, indépendant et impartial, est le médiateur. La médiation est le plus souvent utilisée pour traiter des conflits. Une médiation est dite culturelle, soit parce qu'elle se déroule dans un contexte culturel, soit parce que le tiers n'est pas seulement un, ou plusieurs médiateurs, mais aussi un ensemble de savoirs portés par des personnes et / ou déposés dans des œuvres. Dans ce cas, il y a une multiplication de tiers : des personnes et des savoirs, et donc une multiplication de ressources. Employée en un sens faible, une médiation culturelle est synonyme d'une vulgarisation (mettre les œuvres d'un musée à la portée « des publics ») ; en un sens fort, une médiation se fait entre une diversité de savoirs (les visiteurs, les œuvres dans leur enceinte, les guides, le milieu).

Open data

L'open data, ou donnée ouverte, est une donnée numérique d'origine publique ou privée. Elle peut être notamment produite par une collectivité, un service public ou une entreprise. Elle est diffusée de manière structurée, selon une méthode et une licence ouvertes garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière. L'ouverture

des données représente à la fois un mouvement, une philosophie d'accès à l'information et une pratique de publication de données librement accessibles et exploitables. Elle s'inscrit dans une tendance qui considère l'information publique comme un bien commun (tel que défini par Elinor Ostrom), dont la diffusion est d'intérêt public et général.

Participer

Selon la philosophe Joëlle Zask, « participer » comprend le fait de pouvoir prendre part, contribuer (apporter une part) et bénéficier (recevoir une part). (J. Zask, *Participer, essai sur les formes démocratiques de la participation*, éd. Le bord de l'eau, 2011)

Partie prenante (stakeholder)

Tout acteur qui voit son bien-être évoluer au gré des modifications de comportement d'un autre acteur (utilisé surtout en économie).²

Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux. (art. 2, Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Convention de Faro, 2005)

Pauvreté / richesse culturelle

La richesse comme la pauvreté sont multidimensionnelles et ne se réduisent pas à la dimension monétaire au sein de l'économie. Elles sont aussi culturelles, écologiques, politiques et sociales ; contrairement à la pauvreté, la richesse se forme par le développement et la valorisation mutuels des ressources diverses. Elle se manifeste dans le développement des capacités, libertés personnelles et collectives.

Pouvoir d'agir (empowerment)

Le concept du « pouvoir d'agir » se fonde sur des héritages divers puisés dans les mouvements sociaux et politiques, les mouvements d'éducation populaire, les méthodes de pédagogies actives, le *community organizing* ou action communautaire, et les multiples expériences de démocratie participative. Les controverses sur la traduction du terme originel « empowerment » et le risque de son dévoiement ont conduit à en préciser le sens : le pouvoir d'agir suppose la reconnaissance et la prise en compte des personnes, le développement de leurs capacités individuelles et collectives à avoir prise sur ce qui les concerne, la conscientisation et l'émancipation des rapports de domination. Développer le pouvoir d'agir suppose la reconnaissance des savoirs existants et le développement de nouveaux savoirs : tous ceux qui sont nécessaires pour agir de façon libre et responsable pour soi et pour autrui. Les droits culturels définissent précisément les droits aux savoirs, avec les libertés et responsabilités que cela implique. Il apparaît incontournable que ces droits soient mieux connus et mobilisés dans l'action publique, pour relever le défi d'une plus grande cohésion sociale et du développement de la citoyenneté.

Recherche-action

La recherche-action considère l'expérience, l'action (ou l'activité) comme source de connaissance et assume une posture d'engagement du chercheur dans la transformation de la réalité (ou d'efficacité pratique de la recherche).

Référence culturelle

Une référence culturelle est un savoir (sous la diversité de ses formes : savoirs être, faire, communiquer, ...) compris comme important pour exercer ses libertés et vivre son processus d'identification tout au long de la vie. C'est une ressource culturelle appropriée, incorporée (sans exclusivité) par des personnes, seules ou en commun.

² Pour cette entrée et pour d'autres, voir le glossaire du petit ouvrage (en ligne) : P. Meyer-Bisch, S. Gandolfi, G. Balliu (éds.), Genève, Globethics.net. en ligne : *Souveraineté et coopérations : Guide pour fonder toute gouvernance démocratique sur l'interdépendance des droits de l'homme* (2016)

Référence, ou ressource culturelle de qualité

Une référence, ou ressource culturelle, est de qualité dans la mesure où elle donne accès à des moyens et des espaces d'interprétation, stimulant ainsi la réflexion, la recherche et le désir de savoir en se confrontant avec d'autres. C'est le contraire d'une référence fermée, qui affirme une vérité achevée, interdisant toute pluralité d'interprétation (fondamentalisme ou radicalisme).

Relativisme

Le relativisme consiste à penser que toutes les cultures se valent. Le postulat d'une « égalité des cultures » nivelle, en ôtant toute prétention à l'excellence, voire à la juste compétition entre les sphères culturelles ; il légitime les pires pratiques au nom de la diversité culturelle. La diversité sans référence à l'universalité de la dignité humaine est incompréhensible. On a longtemps opposé l'universalité de la raison au particularisme des cultures, mais c'est dans la diversité des cultures qu'on trouve les inventions de l'universalité.

SEL (système d'échange local)

Un système d'échange local (SEL) est un système d'échange alternatif au système monétaire et économique traditionnel. Il rassemble, au sein d'une association ou d'un réseau, des personnes qui échangent entre elles des biens et des services, sans souci mercantile et sans utiliser d'argent. Elles font appel à une unité de compte, en général basée sur le temps passé (donc indépendant de la qualification requise) et dont le nom varie d'un système à l'autre (exemple : le « grain de sel », la « truffe », la « châtaigne », ...). Cette « monnaie » n'a pas de valeur financière, mais seulement d'échange. (<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Sel.htm>)

Subsidiarité

Le principe de subsidiarité signifie une relation générale de responsabilité commune des acteurs impliqués au service d'un bien commun, dans le respect mutuel des spécificités de chacun d'entre eux. Tout en exerçant ses responsabilités propres, un acteur peut en « subsidier » un autre pour le renforcer, tout en le respectant dans son autonomie. Ce principe se déploie selon deux dimensions :

- au sens vertical désigné dans les systèmes fédéraux, selon lequel toute décision doit être prise au niveau le plus proche du citoyen et de ceux qui seront responsables de son exécution ;
- au sens horizontal, entre les trois types d'acteurs : publics, privés et civils (les organisations sans but lucratif).

Synergie

Étymologie : du grec ancien *sunergia*, « coopération », lui-même composé de *sun*, « avec », et *ergasia*, « travail ». Dans sa signification initiale, en physiologie, on appelle « synergie » l'action coordonnée de deux organes pour l'accomplissement d'une même fonction. Par extension, le terme « synergie » désigne l'effet cumulatif de l'action de deux composants, systèmes ou organes dont les actions combinées ou coordonnées donnent un résultat plus important que la somme des effets attendus de chacun des composants pris séparément. (<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Synergie.htm>)

Système (écosystème)

Unité organisée d'inter-relations entre acteurs et moyens d'action. Un système a une autonomie, une cohérence et une permanence relatives, en inter-relation avec les milieux au sein desquels il déploie son activité. Un système est structuré par la qualité de l'information qui circule entre ses acteurs. Sa richesse, et donc son dynamisme, dépendent de la diversité et de la qualité de ses acteurs et de leurs interactions. Un système a besoin d'un équilibre dynamique pour fonctionner de façon durable.

Système culturel (écosystème culturel)

Unité organisée d'inter-relations entre acteurs valorisant et développant des ressources culturelles.

Universalité

Les droits culturels sont une réponse à une menace d'uniformisation culturelle et permettent de refuser d'être « googlisé » culturellement. Comment ? Ils permettent une protection mutuelle entre les droits individuels de libre choix et la diversité culturelle. Par exemple, le droit de pratiquer sa langue est universel et il suppose le respect des liens que chaque personne entretient avec sa ou ses langue(s) particulière(s). La réalisation du droit individuel implique des politiques raisonnables de protection de la diversité culturelle correspondante. Universalité et diversité culturelle ne s'opposent pas mais forment un couple inséparable. L'universalité n'est pas le plus petit dénominateur commun ; elle est le dénominateur commun, celui qui consiste à cultiver la condition humaine par un travail permanent sur nos contradictions communes. Elle ne s'oppose pas à la diversité, elle en est l'intelligence et le recueil. (*Du droit à la culture aux droits culturels*, Paideia, 2013)

Vernaculaire

Du latin *vernaculus*, « indigène », désigne originellement tout ce qui est élevé, tissé, cultivé, confectionné à la maison, par opposition à ce que l'on se procure par l'échange. La langue vernaculaire, ou le vernaculaire, est une langue parlée seulement à l'intérieur d'une communauté, en général réduite. Elle s'oppose à la langue véhiculaire, qui est une langue de communication entre des communautés d'une même région, dont les langues vernaculaires diffèrent plus ou moins. (...) Une architecture, une danse, une musique, peuvent être dites « vernaculaires », dans le sens où elles sont propres à une région et à une époque données. L'art vernaculaire désigne un art vivant (contemporain), ancré dans le passé (les mythes, les croyances et les traditions). Il est fondé sur la mémoire collective (art tribal, sacré...). (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Vernaculaire>)

Acronymes

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

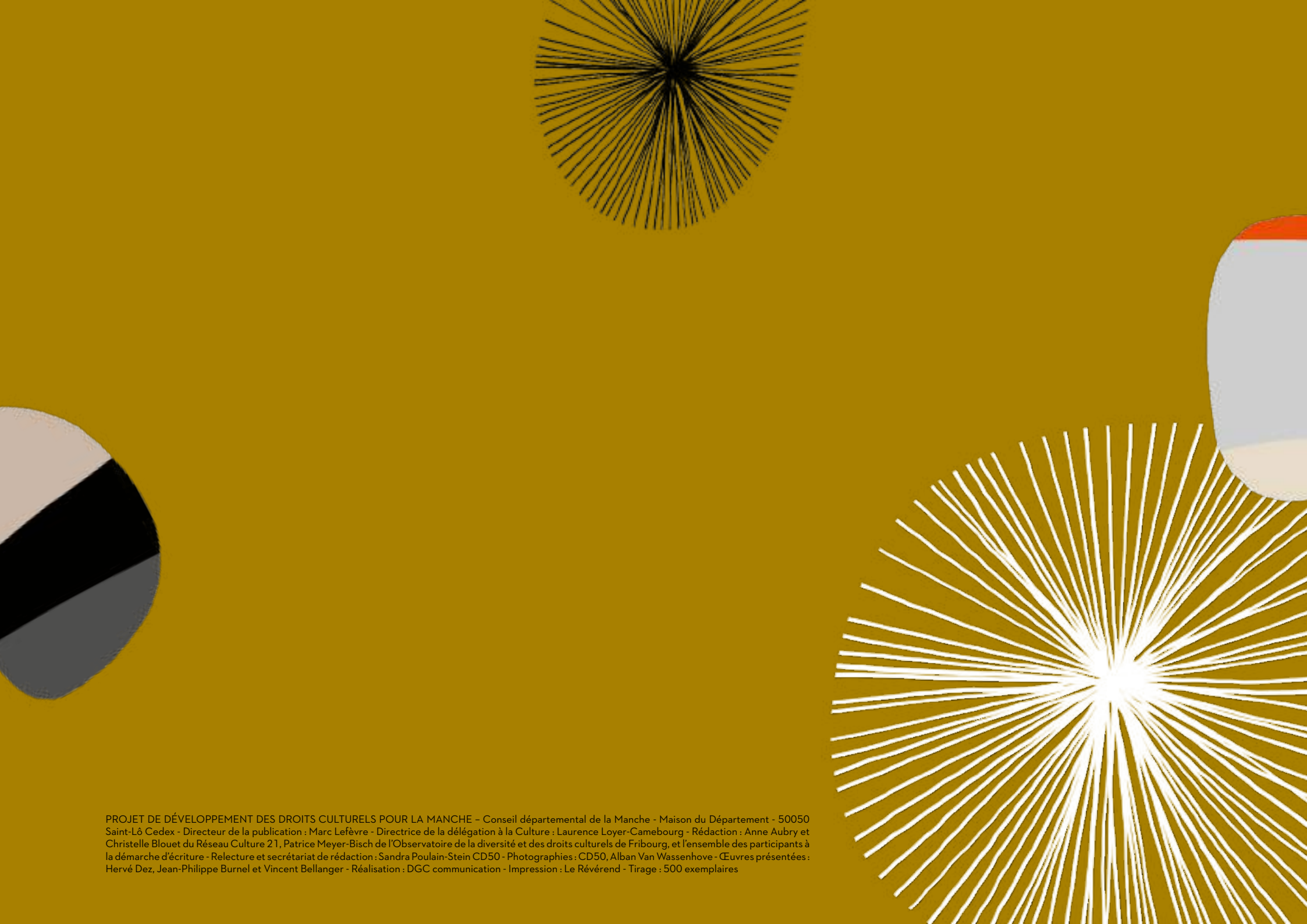
MRSH : maison de recherche en sciences humaines

CMS : centre médico-social

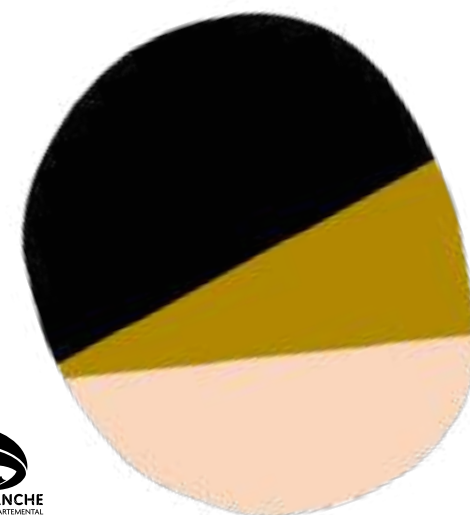
EPN : espace public numérique

CCI : chambre de commerce et d'industrie

CMA : chambre des métiers et de l'artisanat



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES DROITS CULTURELS POUR LA MANCHE – Conseil départemental de la Manche – Maison du Département – 50050 Saint-Lô Cedex - Directeur de la publication : Marc Lefèvre - Directrice de la délégation à la Culture : Laurence Loyer-Camebourg - Rédaction : Anne Aubry et Christelle Blouet du Réseau Culture 21, Patrice Meyer-Bisch de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg, et l'ensemble des participants à la démarche d'écriture - Relecture et secrétariat de rédaction : Sandra Poulain-Stein CD50 - Photographies : CD50, Alban Van Wassenhove - Œuvres présentées : Hervé Dez, Jean-Philippe Burnel et Vincent Bellanger - Réalisation : DGC communication - Impression : Le Révérend - Tirage : 500 exemplaires



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE
Maison du Département - 50050 Saint-Lô Cedex

La Manche 
CHANGEZ DE POINT DE VUE

